# La Vie Brocoise

Revue bimestrielle (6 parutions par an: février - avril - juin - août - octobre - décembre)

#### JUILLET-AOÛT 2023

N° 4



Photo prise depuis les Plains. (Photo: Henri Favre)

#### **SOMMAIRE**

- 2 Mémento
- 3 «Chroniques brocoises» le livre du 50° anniversaire de *La Vie Brocoise*. Inscriptions au parcours confirmation 2024
- 4 Première communion
- 6-7 Nous ont quittés dernièrement
- 9-14 Commune de Broc, informations
- 15-25 Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2023
- 26-29 Construction de la nouvelle ligne de chemin de fer
- 30-31 Ça bouge du côté des seniors. Appel à tous mes anciens élèves!
  - 33 Maîtrise paroissiale de Broc
  - 34 Le FC Broc champion fribourgeois!
  - 35 Retour sur une fin de saison magique pour la FSG Broc
  - 36 Marché des artisans 3e édition
- 37-41 Carnet de bord
  - 42 Dates de clôture de rédaction 2023
  - 43 La page des jeux
  - 44 Il y a 85 ans, en 1938 ! Clôture de rédaction





#### PAROISSE DE BROC

Conseil de Paroisse :

Mme Karine Barthélemy, présidente 078 940 76 30

Secrétariat :

Centre paroissial, rue des Écoles 7, 1636 Broc

026 921 90 98

E-mail: paroissebroc@bluewin.ch

Heures d'ouverture du secrétariat : Mardi 9h-11h
Cure des Marches : 026 921 17 19

#### UNITÉ PASTORALE NOTRE-DAME DE L'ÉVI

Curé modérateur: Abbé Joseph Gav

026 921 21 09

Secrétariat : Rue de l'Église 18

1663 Gruyères 026 921 21 09

secretariat@upndevi.ch

Horaire du secrétariat : Mardi-mercredi - ieudi

08h30 -11h30 et 13h30 -17h

L'Unité pastorale Notre-Dame de l'ÉVI comprend les paroisses de :

Bas-Intyamon (Enney – Estavannens – Villars-sous-Mont) – Botterens (avec Villarbeney) – Broc (avec Les Marches) – Crésuz (avec Châtel-sur-Montsalvens) – Grandvillard – Gruyères (avec Epagny – Pringy – Moléson-sur-Gruyères) – Le Pâquier – Paroisse Saint Martin Haut Intyamon (Albeuve avec Les Sciernes - Lessoc – Montbovon – Neirivue) – Val-de-Charmey (Cerniat – Charmey).

#### HORAIRE DES MESSES

#### À L'ÉGLISE DE BROC

Samedi: 18 h Messe Vendredi: 8 h 30 Chapelet

9 h Messe

Renseignements au secrétariat de l'Unité pastorale

#### À LA CHAPELLE DES MARCHES

Dimanche: 10 h 30 Messe

(Adoration silencieuse de 14 h à 16 h

le 2e et dernier dimanche du mois)

Mardi: Confession à 14 h 30, messe à 15 h

Jeudi: Confession à 14 h 30, messe à 15 h

Samedi: 08 h 30

Renseignements à la cure des Marches - 026 921 17 19

#### À LA CHAPELLE DU FOYER "LA ROSE DES VENTS"

Mercredi: 17 h Messe

#### **COMMUNE DE BROC**

#### **ADMINISTRATION**

Commune de Broc - Bourg de l'Auge 9 - 1636 Broc

www.broc.ch

Secrétariat/Conseil commune@broc.ch

026 921 80 10

Contrôle de l'habitant controlehabitant@broc.ch

026 921 80 10

Caisse finance@broc.ch

026 921 80 11

Heures d'ouverture

lu-je 10h-12h/13h30-17h ve+veilles de fêtes: 10h-12h/13h30-16h

**Syndic:** M. Claude Cretton 079 456 66 18

**École:** Directeur M. Stéphane Sudan

aes.timoun@gmail.com

Service des curatelles Haute-Gruyère:

Rue du Bourg de l'Auge 9 - CP 15 - 1636 Broc 026 921 80 18

curatelles@hautegruyere.ch

Entente intercommunale : Permanence téléphonique : Bas-Intyamon, Broc, lu : 8h30-11h30 et 14h-16h30

Grandvillard, Gruyères, ma-me-je : 14h-16h30 Haut-Intyamon, Le Pâquier ve : 8h30-11h30 et 14h-16h

#### **DÉCHETTERIE**

#### HORAIRE D'ÉTÉ du 1er avril au 31 octobre

 Mardi
 17 h-19 h

 Mercredi
 13 h-16 h

 Vendredi
 17 h-19 h

Samedi 10h-12h/13h-16h

A l'exception des jours fériés : Vendredi saint - Fête nationale -

**Assomption** 

HORAIRE D'HIVER du 1er novembre au 31 mars

Mercredi 13 h - 19 h

Samedi 10h-12h/13h-16h

A l'exception des jours fériés : Toussaint - Immaculée Conception

- Noël - Nouvel An...

**POSTE DE BROC** 0848 88 88 88

Ouverture: lu-ve 8h à 11h / 14h à 18h

(le samedi de 8 h 30 à 11 h)

#### 505

		Médecins:	
Poste de gendarmerie	026 305 87 88	Dr F. Cauden	026 921 26 36
Police	117	Dr M. Sidler	026 921 39 69
Pompiers	118	Cabinet dentaire:	
Service des eaux	079 433 23 08	Dr G. Thiry et Dr FX. Drion	026 921 28 28
Service des routes	079 433 23 07	Ambulance:	144
Service des forêts	079 433 23 06	Hôpital Sud Fribourgeois, Riaz:	026 306 40 00
Pharmacie Benu	026 921 26 26	Pompes funèbres de la Gruyère:	
Pédicure : Chr. Durla	026 921 33 79	JM. Savary	026 921 20 22

#### « CHRONIQUES BROCOISES » LE LIVRE DU 50° ANNIVERSAIRE DE LA VIE BROCOISE



Avec l'aimable participation de:



#### En vente:

GRAFISA SA

au kiosque La Marmotte à Broc et au Musée gruérien à Bulle.

Sur commande: redaction@laviebrocoise.ch.

#### A VIE PAROISSIALE



#### INSCRIPTIONS AU PARCOURS CONFIRMATION 2024



Un nouveau parcours confirmation débutera en janvier 2024 pour les jeunes des paroisses catholiques de Broc et Botterens.

Délai d'inscription au 10 septembre 2023 au secrétariat de l'Unité pastorale Notre-Dame de l'Evi :

Courriel: secretariat@upndevi.ch

Indiquer: nom, prénom, adresse complète, date de naissance, téléphone (portable et domicile), courriel, paroisse de baptême

**Internet**: www.upndevi.ch ⇒ informations ⇒ confirmation ⇒ formulaire d'inscription

**Téléphone**: secrétariat de l'Unité pastorale 026 921 21 09 (mardi, mercredi, jeudi)

Une séance d'information aura lieu le

lundi 11 septembre 2023, de 19h30 à 20h30, au centre paroissial de Broc.

La responsable du parcours est à votre disposition pour tout renseignement concernant la confirmation au 079 663 97 60.





#### LA VIE PAROISSIALE



#### PREMIÈRE COMMUNION

Le samedi 3 juin était jour de célébration à Broc : la première communion d'une vingtaine d'enfants ! C'était une joie et une fête de les voir communier pour la première fois et d'entrer dans cette relation particulière avec Jésus. Ils s'étaient bien préparés et nous avons tous vécu une belle cérémonie avec les familles réunies derrière des enfants qui deviendront, jour après jour, des adultes épanouis dans une vie chrétienne pleine d'amour et de partage.

Merci à tous ceux qui ont fait de cette fête une réussite, particulièrement aux catéchistes, Mme Hélène Raigoso et Mme Monique Pythoud Ecoffey, qui ont accompagné les enfants, à la Maîtrise pour l'animation et à l'abbé Julien Toulassi.



Ces jeunes gens qui ont reçu leur première communion sont : Nathanaël Baur, Ferdinand Blanc, Quentin Bramaz, Romain Castella, Sofia Gomes Pereira, Solange Gomes Pereira, Thomas Gremaud, Alice Jaquet, Alissa Joye, Luca Martins Soares, Daniel Pelloquin, Maxime Pittet, Molly Pittet, Théo Remy, Loïc Richoz, Inês Margarida, Rodrigues Ferreira, Lally Viellard, Manon Viellard et Ludivine Volet.

Félicitations à chacun d'entre eux!

Pour le Conseil paroissial, Karine Barthélemy



(Photos: Roland Schmutz)

#### CLEFS de LYS sa Serrurerie

- Service de clés
- Dépannage
- Remplacement de cylindre
- Sécurités diverses
- Coffre-fort

service@clefsdelys.ch www.clefsdelys.ch

Rue Alexandre Cailler 6 1636 Broc 026 919 53 60



- Entretien et réparation des vélos et des skis
- Montage de vélo à la carte route, gravel, VTT
- · Revendeur des marques Ridley et Corratec

Place du Parc 4 - 1636 Broc 026 535 72 49 - 079 463 99 27

www.velo-ski.ch

info@velo-ski.ch







A vendre jeu d'échecs

Très beau jeu d'échecs Grandeur du plateau: 51 cm Avec 2 tiroirs pour ranger les pièces sculptées en bois de rose

Provenance: Madagascar

Prix: Fr. 300.00



GRAFISA SA
Annemarie Schlup
Plan des Marais 29 • 1642 Sorens
tél. 026 921 16 20 ou 079 326 97 24



Conseils financiers, comptabilités, salaires et déclarations fiscales

Rue Alexandre Cailler 4 | 1636 Broc T. 026 919 65 10 | F. 026 919 65 19 info@fdlt.ch | www.fiduciaire-de-la-tour.ch



AGENCE BULLE - GRUYÈRE CENTRE

Barbara Thiémard Liaudat barbara.thiemard@hotelplan.ch 026 919 20 00

# RAIFFEISEN



#### **NOUS ONT QUITTÉS DERNIÈREMENT**



#### † Madame Marthe Thérèse Andrey-Beaud

Marthe Thérèse Andrey-Beaud a été enlevée à la tendre affection des siens le jeudi 8 juin 2023, dans sa 96° année, entourée de leur amour et réconfortée par les prières de l'Eglise.

La célébration du dernier adieu a eu lieu en l'église Saint-Othmar de

Broc, le lundi 12 juin.



#### † Madame Michelle Bovigny, née Aebischer

Michelle Bovigny s'est endormie paisiblement le 13 juin 2023, dans sa 92<sup>e</sup> année, entourée de l'amour des siens et du personnel de La Rose des Vents.

Michelle a vu le jour le 30 décembre 1931 dans le foyer d'Albin et Félise Aebischer-Favre. La fratrie

était composée de 11 enfants. Après ses écoles à Broc et son école ménagère qu'elle suivait avec beaucoup de plaisir, elle restera au sein de sa famille jusqu'à ses 22 ans. Elle aida ses parents aux tâches ménagères, au jardin et à diverses occupations telles que la cueillette des petits fruits et le ramassage du bois. Elle s'occupa aussi beaucoup de ses frères et sœurs plus jeunes.

En 1953, elle unit sa vie à Louis Bovigny qui faisait sa tournée de facteur dans la commune. De cette union naquirent 2 garçons, Jacques en 1956 et Christian en 1959. Ce fut pour elle un véritable bonheur et elle leur donna tout son amour. Le couple passera 10 ans à Bulle où elle travailla dans un atelier de couture, puis au Salami à La Tour-de-Trême.

En 1962, ils s'établirent à Broc suite à la nomination de Louis à la poste de Broc où il débute ses tournées de facteur. Beaucoup d'activités occupèrent les journées de Michelle, ses enfants bien sûr, mais aussi le jardinage et l'édification d'un petit chalet avec son mari et des amis. Elle appréciait aussi beaucoup les fleurs et les marches en montagne. Ils eurent ainsi l'occasion d'y passer plusieurs fois des vacances en famille. C'est à Rimini, en Italie, qu'elle découvrit la mer pour la première fois. Il y eut ensuite plusieurs voyages avec des amis, les contemporaines et sa famille.

Le couple s'établit en 1968 au Bourg de l'Auge dans l'appartement au-dessus de la poste. C'est là qu'elle

reprit la conciergerie de l'office postal pendant 25 ans. A l'âge de la retraite, toujours très occupée, elle recevait avec un grand bonheur tous ses petits-enfants qu'elle chérissait. Elle ne manquait jamais d'inviter tout son monde lors du carnaval pour le repas de la Bénichon de Broc afin de déguster le jambon, les bricelets et la double-crème.

Malheureusement, en 2019, elle fut très affectée par le brusque décès de Christian. En 2022, suite à des problèmes de santé et à plusieurs hospitalisations, elle fut reçue très chaleureusement au foyer La Rose des Vents.

Ses proches garderont de Michelle le souvenir d'une épouse, d'une maman, d'une grand-maman et arrière-grand-maman dévouée, bienveillante et sensible.



#### † Madame Jacqueline Magnin, née Marilley

Jacqueline Magnin a été enlevée à la tendre affection des siens le 14 juin 2023, à l'âge de 82 ans, entourée de leur amour.

La célébration du dernier adieu a eu lieu en l'église Saint-Othmar de Broc, le samedi 17 juin.



#### † Monsieur Benoît Currat

Benoît Currat, retraité capitaine de gendarmerie genevoise, s'est endormi paisiblement le 16 juin 2023, dans sa 92° année, entouré de l'amour de sa compagne et de sa famille.

La célébration du dernier adieu a eu lieu en l'église Saint-Othmar de Broc, le lundi 19 juin.



#### † Monsieur Lucien Repond

Lucien Repond, retraité Nestlé, a été enlevé à la tendre affection des siens le mardi 27 juin 2023, dans sa 92<sup>e</sup> année, entouré de l'amour de sa famille

La cérémonie du dernier adieu a eu lieu en l'église Saint-Othmar de Broc, le vendredi 30 juin.



#### † Monsieur Serge Seydoux

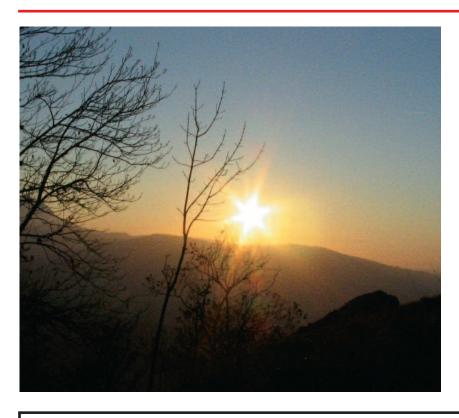
Serge Seydoux s'est endormi paisiblement après une longue et pénible maladie le mercredi 28 juin 2023, dans sa 57<sup>e</sup> année, entouré de l'amour des siens.



#### † Monsieur Pierre Magnin

Pierre Magnin, retraité Nestlé, a été enlevé à la tendre affection des siens le lundi 3 juillet 2023, dans sa 89<sup>e</sup> année, entouré de l'amour de sa famille.

La célébration du dernier adieu a eu lieu en l'église Saint-Othmar de Broc, le jeudi 6 juillet.



Aux familles et aux proches des défunts, La Vie Brocoise témoigne toute sa sympathie.



#### Pompes funèbres de la Gruyère

#### Rue Montsalvens 12, 1636 Broc Service jour et nuit

Natel 079 446 13 07 - Tél. 026 921 20 22 - 026 921 16 26 E-mail : <u>pompes.funebres@bluewin.ch</u> Fax 026 921 37 26

SERVICE D'INCINÉRATION • FORMALITÉS • CONTRAT DE PRÉVOYANCE Nous assurons aux familles en deuil : dignité, respect et discrétion

Gerbes - arrangements floraux - couronnes

**FLEURISTE** 

#### PRÉ-FLEURI

J.-M. Savary

1636 **BROC** Tél. 026 921 16 26

Horaire d'ouverture

de 8 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h 30
samedi fermeture à 16 h

dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h



- MENUISERIE
- CHARPENTE
- RENOVATION

www.penseaubois.ch











Claude Giroud Paysagiste Sàrl

026 912 05 87 079 635 06 13 www.jardin-giroud.ch





**ENSEMBLE, AGISSONS POUR** LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.



Nous recrutons!







**Marché-Centre Sàrl** 

Rue Montsalvens 39

1636 Broc

**Station-service Tamoil** 

Tél. +41 26 921 15 20

Fax +41 26 921 94 20





079 353 74 48 christian.roulinsa@gmail.com





#### **VENTE DE « DAIS » À L'OCCASION DE LA TOUSSAINT**



Nous informons notre population que nous organisons une vente de « dais », à l'occasion de la Toussaint. Les commandes sont à passer auprès du

≥ secrétariat communal, par téléphone au 026 921 80 10 ou sur commune@broc.ch,

≥ jusqu'au mercredi 18 octobre 2023, à 16 heures.

Les fagots seront vendus au prix de CHF 22.-/pce et livrés le lundi 23 octobre 2023.

Cette solution permettra à chacun de se procurer les branches nécessaires tout en protégeant nos forêts. En effet, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de couper du « dais » dans nos forêts.

Broc, août 2023



Le Conseil communal

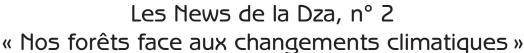






#### **NOS FORÊTS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**





Comme la plupart d'entre vous l'ont certainement remarqué, les changements climatiques n'affectent pas seulement notre quotidien, mais également nos forêts et nos paysages qui sont devant de gros défis. En effet, le réchauffement climatique et les déficits hydriques à répétition font souffrir nos écosystèmes et notamment les arbres qui les composent. Ces derniers deviennent alors plus vulnérables. Certains peuvent dépérir et sécher, comme les hêtres et les sapins et d'autres subissent les affres de ravageurs, tels que le bostryche typographe qui s'attaque aux épicéas. Ou encore des agents pathogènes, tels que la chalarose (chalara fraxinea), qui s'attaque aux frênes.

#### 1. Qu'est-ce que le bostryche typographe et comment le reconnaître?

Le bostryche typographe (le scolyte *lps typographus*) est le ravageur le plus important dans les forêts d'Europe centrale et scandinaves, dominées par l'épicéa. Les températures plus élevées et les faibles précipitations projetées devraient entraîner une augmentation des dommages causés par les scolytes. Cet insecte brun foncé d'environ 5 mm de long colonise presque exclusivement les épicéas. Les mâles partent en pionnier à la recherche de ces arbres. Ils sont attirés par des substances odorantes émanant des tissus corticaux de ces arbres et par les substances sécrétées par leurs congénères (phéromones). Après avoir foré un couloir d'entrée, les mâles, partis en pionniers, aménagent une chambre nuptiale, où se déroulera l'accouplement. Les femelles creusent ensuite des galeries maternelles le long du tronc et y pondent leurs œufs. Ces galeries et celles creusées plus tard par les larves pour se nourrir forment le réseau typique de cette espèce.

En quelques semaines, les larves se transforment en nymphes puis en jeunes adultes. Ceux-ci poursuivent leur maturation en forant sous l'écorce pour se nourrir, puis essaiment et cherchent de nouveaux sites de ponte. Ils vont donc se diriger vers d'autres épicéas affaiblis. (WSL, 2022)



Figure 1 Le typographe (ips typographus) (source: WSL)



Figure 2 Galeries de ponte (source : W5L)

#### 1.1 Les phases de développement du bostryche typographe et les mesures de luttes possibles

En principe, l'activité du bostryche typographe se déroule dans nos régions d'avril à septembre, en plusieurs vols (larves arrivées à l'état adulte). Au-delà de cette période, ce dernier se réfugie principalement dans la terre. Durant la période estivale, les gardes-forestiers et leurs équipes effectuent des tournées de surveil-lance. Toutefois, les secteurs à contrôler étant grands et la desserte de base à faible densité, il est donc assez rare de déceler le premier vol, la première génération de bostryches arrivée à maturité. Nous arrivons donc souvent après que les premiers arbres infectés ont été décelés visuellement.





Figure 3 Amas de sciure, signe de rentrée du scolyte

Ci-contre, un petit amas de sciure brune indique qu'un bostryche adulte (scolyte) y est entré. Il fore d'abord l'orifice d'entrée pour ensuite développer son réseau de galeries.

Photo de droite, un stade plus avancé de l'attaque du scolyte. L'écorce est tombée et la couronne de l'arbre est encore verte. Pour déceler les arbres attaqués à ce stade-là, il faut donc passer à proximité de ceux-ci. A noter que la majorité des insectes ne sont plus dans l'écorce, une fois celle-ci détachée de l'arbre. Pour ces épicéas, l'issue a été fatale. L'étape suivante est la coloration brunâtre de la couronne de l'arbre, facilement reconnaissable au loin. C'est donc à ce stade-là que la plupart du temps nous repérons les foyers de bos-

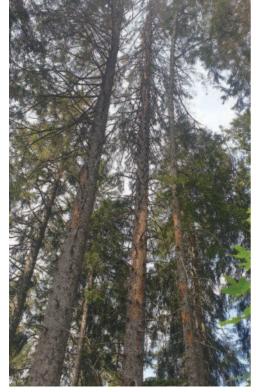


Figure 4 L'écorce se détache d'épicéas bostrychés

tryches. Une fois ces foyers détectés, nous allons abattre les arbres et les évacuer rapidement en dehors de la forêt. A relever que la lutte est inefficace si nous ne pouvons pas évacuer rapidement (2 à 3 semaines maximum dès le moment où le foyer a été repéré et/ou en fonction du stade de développement de l'insecte) ces bois vers les différents sites de transformations. Si cette logistique ou que l'accès ne le permet pas, nous allons alors abattre, ébrancher et écorcer ces bois sur place. Certaines fois, il est également possible de brûler les écorces ou les rémanents.

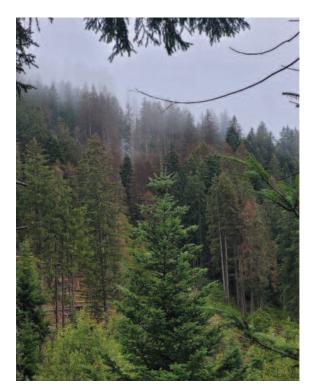


Figure 5 Epicéas bostrychés (en brun), été 2022

L'abattage et l'évacuation d'arbres déjà abandonnés par les insectes et présentant l'apparence d'arbres dépérissants ou secs sont des mesures inefficaces et inutiles.

Au contraire, ces arbres sont un habitat précieux pour un cortège d'espèces végétales et animales et en particulier pour les prédateurs naturels du bostryche que sont, par exemple, les pics et le clairon formicaire.



#### Une lutte efficace contre le bostryche consiste à :

- 1. Surveiller les forêts et détecter rapidement les arbres atteints
- Abattre sans tarder, dans les jours qui suivent la découverte du foyer d'infestation, les arbres encore occupés par les insectes
- Evacuer immédiatement les arbres abattus vers les filières de valorisation ou des places de stockage hors forêt
  - OU écorcer les arbres s'ils restent en forêt
  - OU déchiqueter rapidement les arbres pour la production de boisénergie



#### 2. Qu'est-ce que la chalarose du frêne et comment la reconnaître ?

La chalarose ou dépérissement des pousses du frêne est une maladie fongique venue d'Asie. Elle décime les frênes dans toute l'Europe, y compris en Gruyère. Il n'y a pas de mesure efficace contre la maladie. Nous nous efforçons de conserver tous les sujets viables en pleine forêt, hors de toutes infrastructures (habitations, chemins, sentiers, routes, place de jeux, canapés forestiers...). Toutefois, lors de présences d'infrastructures précédemment citées, nous nous devons d'intervenir pour diminuer le risque à ces différents endroits.

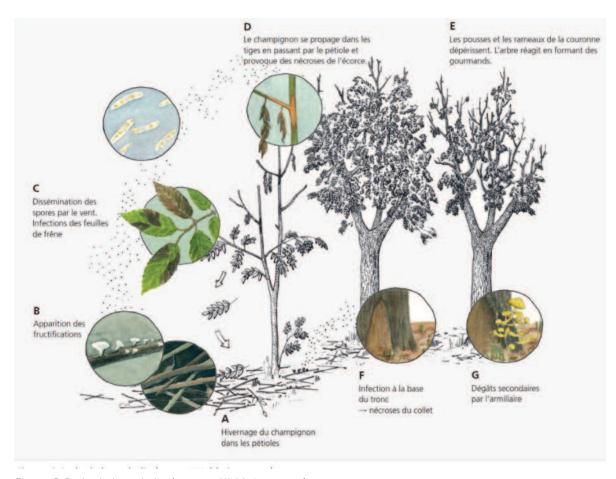


Figure 6 Cycle de la maladie (source : Waldwissen.net)

Comme vous pouvez le constater, la maladie évolue par différents cycles. Selon l'arbre, le développement de celle-ci peut être plus ou moins rapide.

En général, il est préférable de ne pas attendre le dernier moment pour intervenir. L'arbre est de toute manière condamné. De plus dès le niveau précédemment la mort du frêne, le risque pour le forestier-bûcheron est très grand. En effet, des morceaux ou parties d'arbres peuvent se détacher et risquer de causer un accident qui peut avoir une issue fatale pour l'opérateur. A relever que malheureusement cette maladie est létale pour les arbres, les spécialistes pensent qu'à terme environ 1 à 5 % (al., 2016) seulement, des frênes survivront en Suisse.





Figure 7 Frênes atteints de chalarose, stade 4 et 5 (source: WSL)

#### 3. Et pendant ce temps-là, que font les forestiers?

Les différents points traités auparavant nous occupent considérablement. En effet, en tant que forestiers, nous ne sommes pas seulement des « coupeurs de bois ». Nous nous préoccupons surtout de l'état de santé de notre patrimoine forestier ainsi que de sa surveillance et, le cas échéant, de la diminution du risque aux abords des infrastructures. Les points suivants vous donneront un aperçu des mesures mises en place par les forestiers.

#### 3.1 Diminution du risque aux abords des infrastructures

En vertu de l'art. 58 du Code des obligations (CO), les propriétaires d'ouvrages répondent du dommage causé par un défaut de leur ouvrage ou par un défaut d'entretien, et ce même s'il n'y a aucune faute de leur part. A cet égard, la question de savoir ce qui est exactement entendu par ouvrage et dans quel cas celui-ci présente un défaut est primordiale.

Dans le contexte de la responsabilité des propriétaires d'ouvrages prévue par le CO, les ouvrages sont des bâtiments ou des constructions ou installations techniques artificielles et stables, ayant un lien durable direct ou indirect avec le sol (p. ex. une construction fixée à deux arbres dans un parc d'accrobranches). En forêt, sont notamment considérés comme des ouvrages les routes et les chemins, les refuges, les foyers, les bancs, les barrières, les canapés forestiers, les entrepôts de bois et toutes autres constructions fixes ou temporaires. Les arbres ne sont en principe pas des ouvrages – sauf s'ils ont un rapport fonctionnel ou spatial étroit avec une construction ou une installation. Les arbres situés à proximité immédiate d'un espace de grillades ou d'une aire de jeux peuvent faire partie de l'ouvrage.

Selon le Code des obligations, il y a défaut lorsque l'ouvrage n'offre pas une sécurité suffisante pour l'usage auquel il est destiné. Les propriétaires des ouvrages sont donc tenu/es de faire en sorte que l'utilisation de l'ouvrage ne mette en danger ni les personnes ni les biens (devoir de diligence). La question de savoir si un ouvrage présente un vice de construction ou un défaut d'entretien dépend de l'usage auquel il est destiné. Le ou la propriétaire de l'ouvrage est également responsable s'il ou elle n'a pas connaissance du défaut de l'ouvrage. (OFEV, 2021)

Dans ce contexte-là, nous effectuons donc des tournées de contrôle à intervalles réguliers, qui sont toutes documentées. Dès le moment où nous avons décelé un risque sécuritaire, nous sommes tenus d'effectuer une coupe de diminution du risque sur le site en question. Dans certains cas, ces interventions peuvent être importantes et susciter l'incompréhension de citoyens lambda, c'est souvent le cas où la proportion en frêne est très forte et que le stade de la chalarose est trop avancé. Depuis quelques années, ces travaux



de coupe occupent grandement les équipes forestières et représentent des charges importantes pour les propriétaires forestiers. De fait, les charges sont toujours supérieures aux recettes engendrées par la vente de ces produits, dans le cas où ceux-ci peuvent être mis à port de camion.

#### 3.2 Adaptations des forêts au réchauffement climatique

Le métier de forestier est à la fois complexe et passionnant, il requiert une certaine vision d'avenir et également une vision passée. Effectivement, la vie d'un arbre varie énormément, elle peut aller de 80 à 400 ans selon l'essence et les conditions de vie. Nous récoltons donc les fruits des générations passées et certaines fois également des erreurs, qui autrefois n'en étaient pas forcément. En tant que professionnels de la forêt, nous sommes donc dans de grands dilemmes pour essayer de fournir une forêt forte, résiliente et diversifiée aux générations futures, tout en essayant de ne pas commettre trop « d'erreurs ». Cette forêt devra également remplir les différentes fonctions qu'elle remplit déjà actuellement, notamment la biodiversité, la protection, le délassement et également la production de bois. Cette production qui est également chère à notre économie locale, forte de différentes entreprises de transformation, main-d'œuvre et savoir-faire. Nous avons donc la mission de fournir à nos successeurs le bois qui construira leurs maisons, outils, jouets, constructions diverses et qui chauffera leurs foyers. Pour arriver à ces objectifs, nous avons plusieurs possibilités qui s'offrent à nous, telles que les conversions de peuplement (par le biais de coupe de bois, et de régénération naturelle) et les plantations. Néanmoins, cette thématique fera l'objet de notre 3° édition des « News de la Dza »...

Pour conclure, nous terminerons avec un proverbe africain :

« Quand un arbre tombe, on l'entend ; quand la forêt pousse, pas un bruit...»

Bulle, juillet 2023, PE

#### Bibliographie

- al., D. R. (2016, 11 07). https://www.waldwissen.net/fr/economie-forestiere/gestion-des-degats/champignons-et-nematodes/deperissement-des-pousses-du-frene. Récupéré sur https://www.waldwissen.net/fr/economie-forestiere/gestion-des-degats/champignons-et-nematodes/deperissement-des-pousses-du-frene: https://www.waldwissen.net/fr/economie-forestiere/gestion-des-degats/champignons-et-nematodes/deperissement-des-pousses-du-frene
- OFEV. (2021). Responsabilité lors d'activités de loisirs et de détente en forêt | Fiche. Responsabilité lors d'activités de loisirs et de détente en forêt | Fiche.
- SFN, Y. F. (2020, mars). https://www.fr.ch/sites/default/files/2020-03/brochure%20chalarose%20FR%20light.pdf. Récupéré sur www.fr.ch/sfn.
- WSL. (2022, 04 13). https://www.wsl.ch/fr/foret/maladies-nuisibles-perturbations/organismes-nuisibles-a-la-sante-des-forets/le-typographe.html. Récupéré sur www.wsl.ch.

#### COMMUNE DE BROC



#### ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 23 MAI 2023



Présidence: Monsieur Claude Cretton, Syndic

Présences: 76 personnes, dont 74 citoyennes et

citoyens actifs; majorité absolue 38

Excusés: Mesdames Anette Cetinjanin-Leuzin-

ger et Delphine Sonney et Messieurs

Patrice Magnin et Marc Sonney.

Scrutateurs: Mesdames Georgette Cygan et Anita

Birbaum et Messieurs Michel Dévaud, Christian Mabboux et Jacques Dufour.

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée ayant pour sujets principaux la présentation des comptes 2022 ainsi qu'un complément d'investissements 2023, l'élection d'un membre à la commission d'aménagement et l'adoption d'un règlement.

Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et relève la présence de Monsieur Stéphane Sudan, Député.

Au regard des articles 9 de la Loi sur les communes (LCo) et 2 du Règlement d'exécution de la LCo (RELCo), toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Mesdames Camille Fournel, Secrétaire communale adjointe et Christiane Oberson, Administratrice des finances. Il signale également la présence de Madame Angie Dafflon, pour le journal La Gruyère.

La Secrétaire communale adjointe rédigera le procèsverbal. En vertu de l'article 3 de la LCo, la séance sera enregistrée; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

#### **CONVOCATION - TRACTANDA**

L'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 18 du 5 mai 2023, une convocation adressée par un tout-ménage et un avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

En ce qui concerne le tractanda, le Conseil communal a décidé, après l'envoi de la convocation, de retirer le point 2 « Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 7 février 2023 », ce dernier n'ayant pu paraître dans La Vie Brocoise pour des raisons de délai de parution. Cet objet sera reporté à une prochaine Assemblée.

Par ailleurs, une correction a été apportée au montant soumis au point 3.2.1 pour le concours d'architecture pour l'extension de l'école et la création d'un parking souterrain. Le nouveau montant est de CHF 350'000.- au lieu de CHF 440'000.-.

La parole n'étant pas demandée, la convocation est reconnue conforme et le déroulement de l'Assemblée s'effectuera selon l'ordre du jour proposé avec ces modifications et accepté.

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée du 5 décembre 2022
- 2. Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 7 février 2023
- **3.** Comptes 2022 Présentation, rapports de la commission financière, des organes de révision et approbation
  - 3.1 Foyer la Rose des Vents
  - 3.2 Commune de Broc
    - 3.2.1 Complément des investissements 2023
    - Concours d'architecture pour l'extension de l'école et la création d'un parking souterrain – CHF 350'000.-
    - Projet de places de stationnement à la rue de Gruyères CHF 181'900.-
- **4. Commission d'aménagement** Election d'un membre
- 5. Règlement communal
- 6. Divers

## 1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Comme indiqué sur la convocation, ce procès-verbal ne sera pas lu, ayant été publié dans *La Vie Brocoise*, sur le site Internet de la Commune et était à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo.

Une correction a été annoncée concernant la modification des statuts de l'Association intercommunale du Comté de Gruyère (AICG): c'est la répartition financière intercommunale qui détermine le nombre de voix de chaque commune lors de l'Assemblée, et non inversement comme mentionné dans le PV provisoire du 5 décembre 2022.

Ce protocole, ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, à main levée, à l'unanimité avec cette modification.

Des remerciements vont à son auteure, notre Secrétaire communale, pour sa rédaction.

#### 2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDI-NAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

Comme décidé précédemment, le procès-verbal de la dernière Assemblée extraordinaire du 7 février 2023 n'ayant pas encore paru dans *La Vie Brocoise*, celui-ci sera approuvé lors de la prochaine Assemblée. Sa version provisoire est consultable au bureau communal ou sur le site Internet de la Commune, conformément à l'article 13 RELCo.

- 3. COMPTES 2022 PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE, DES ORGANES DE RÉVISION ET APPROBATION
- 3.1 Foyer la Rose des Vents

Les comptes 2022 du Foyer présentent un excédent de recettes de CHF 254'647.90.

Cet excédent de produits provient principalement du passage au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au système comptable MCH2 et d'une revalorisation du patrimoine administratif. Ce résultat positif est également le fruit d'une gestion attentive tant de la part de la direction que de celle de la commission de direction.

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic, responsable des finances et membre de la commission pour la présentation analytique des comptes de fonctionnement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Les comptes sont présentés en trois comptes de gestion – les Soins, le Socio-Hôtelier et le Financement – avec la mise en évidence de quelques chiffres clés et des commentaires sur le bilan.

Dans le domaine des Soins, la totalité des charges salariales du personnel soignant, CHF 3'313'223.-, est financée par la facturation des soins de base LAMal et par les frais d'accompagnement. L'augmentation de ces charges, comparées à celles budgétisées et aux coûts enregistrés en 2021, provient de l'évolution des niveaux de soins des résidents donnant droit à une dotation fixée par le Canton. Afin d'équilibrer ce secteur, l'excédent de produits de CHF 47'528.- est mis en provision pour être remboursé au Canton qui subventionne les soins.

Le secteur du Socio-Hôtelier présente un excédent de dépenses de CHF 27'903.-. Les taxes d'hébergement, pour un total de CHF 1'676'775.- en 2022, correspondent à 15'877 journées à CHF 105.-. Environ 61 journées « réservation » ont également été comptabilisées et concernent principalement les cas d'hospitalisation.

Le chiffre d'affaires de la cafétéria et les recettes diverses atteignent CHF 207'940.- et retrouvent ainsi les valeurs d'avant la crise sanitaire. Quant à l'ensemble des charges, CHF 1'930'627.-, celles-ci sont inférieures au budget. Certaines dépenses ont été ajournées ou moins élevées que prévu, notamment au niveau des charges sociales et salariales.

En ce qui concerne le financement, bénéficiaire à hauteur de CHF 76'931.-, il a été facturé au pot commun du RSSG la somme de CHF 274'793.-. Ce montant est déterminé par la commission du réseau, la CPMS-EMS, basé sur la comptabilité des investissements du foyer, amortissements et intérêts inclus.

Les résultats résumés présentent un excédent net de recettes de CHF 254'647.90. Comme évoqué en préambule, ce montant provient de la réévaluation du patrimoine administratif lié à MCH2. Une provision ad hoc a été créée, partiellement dissoute à hauteur de

CHF 205'620.-, pour permettre d'atteindre la valeur actuelle des immobilisations figurant à l'actif.

Les chiffres clés 2022 mettent en évidence que 82.4 % des coûts de fonctionnement proviennent des charges salariales et sociales. Analysées par mois et par lit, elles s'élèvent à CHF 8'488.-.

La variation en personnel, comparée entre 2022 et 2021, est très stable, que ce soit dans le secteur soins et, tout particulièrement, dans le secteur socio-hôtelier. Le taux d'occupation des lits reste toujours très élevé grâce à la réputation de notre foyer, idéalement situé, et à son infrastructure bien entretenue. Le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus est croissant et génère un grand besoin en lits médicalisés et en structures intermédiaires.

Le bilan présente également une situation très saine. L'institution possède des liquidités confortables permettant de financer les investissements par la trésorerie courante. Ces disponibilités, CHF 1'343'511.- à fin 2022, comprennent le 4e acompte versé par le Service de la Prévoyance Sociale pour les subventions cantonales et le reliquat des soins.

Le patrimoine administratif a été réévalué selon les règles MCH2 pour atteindre le montant net de CHF 1'562'633.- en fin d'exercice. Le capital propre incluant les réserves de réévaluation s'élève à CHF 3'332'181.-. Au vu de cette situation, l'équilibre financier de l'EMS est très bon.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, pour la lecture de son rapport, dont le préavis est positif.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2022 du Foyer « La Rose des Vents » de Broc, présentant un excédent de produits de CHF 254'647.90, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

Au terme de ce point, Monsieur le Syndic remercie Madame Chantal Overney, Directrice du foyer et ses collaboratrices pour la bonne gestion de l'établissement.

#### 3.2 Commune de Broc

Les comptes 2022 présentent une situation bénéficiaire dans une moindre mesure que celle de l'année précédente.

En effet, la mise en place du nouveau plan comptable harmonisé MCH2, utilisé pour la deuxième année, n'influence plus les résultats par ses réévaluations du patrimoine.

La situation économique générale tend difficilement à retrouver la situation florissante précédent la pandémie, le climat morose persistant au travers des craintes liées à la guerre et au manque d'énergie. Les recettes



fiscales sont directement influencées par les réparations et rénovations des bâtiments, entreprises notamment en vue d'effectuer des économies dans le domaine énergétique.

Les défis communaux sont ainsi attentivement suivis et analysés pour permettre la réalisation de tous les investissements nécessaires.

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic et Responsable du dicastère des finances communales pour la présentation des comptes communaux.

Les comptes 2022 présentent une situation plus favorable que le budget de la même période. Les charges sont inférieures de CHF 540'213.53, tandis que les revenus correspondent aux prévisions, l'écart s'élevant à CHF 15'090.41.

La comparaison avec l'année précédente est quant à elle plus difficile, celle-ci étant impactée par la mise en place du MCH2 comprenant les réévaluations y relatives.

Le résultat annuel est un bénéfice de CHF 280'987.85, contre une perte de CHF 274'316.09 annoncée lors de la présentation du budget à l'assemblée de décembre 2021.

Les écarts les plus significatifs ont été analysés par le Conseil communal et présentés de manière détaillée à la Commission financière.

Les charges d'exploitation, généralement inférieures aux prévisions, sont suivies attentivement et bien maîtrisées.

Les amortissements subissent une hausse importante par rapport aux comptes de l'année précédente en raison de l'intégration de ceux liés au complexe sportif de la plaine des Marches (CSPM).

Les charges de transferts (anciennement charges liées) correspondent aux montants annoncés par l'Etat de Fribourg ou les associations intercommunales. La différence provient notamment de la fluctuation du nombre d'habitants entre l'établissement du budget et le bouclement des comptes, soit 69 personnes de plus pour 2022.

La subvention à redistribuer est liée aux travaux effectués par la Corporation Forestière Moléson depuis la reprise de la gestion forestière communale par leurs soins en cours d'année 2022.

Les charges de personnel sont directement réparties dans les secteurs selon les heures effectives.

Les traitements des autorités et des commissions sont plus élevés que le budget, les vacations ayant été déplacées dans les salaires au niveau des comptes, tandis qu'elles figuraient dans les charges de biens et services dans le budget.

Les soldes des pompiers distribuées par le CSPi Grevîre, dépendant des interventions, sont moins élevées que les prévisions.

Les prévisions des salaires des services communaux et de la conciergerie tenaient compte d'un éventuel employé supplémentaire lié à la réorganisation de ces services. En finalité, les réflexions ont conduit à une meilleure synergie et une répartition plus équilibrée des tâches au sein du personnel sans collaborateur supplémentaire.

Enfin, le Service des Curatelles de la Haute-Gruyère, tributaire des nouvelles personnes à prendre en charge et de la difficulté grandissante des dossiers à traiter, a dû se doter de personnel supplémentaire.

Les charges de biens et services sont maîtrisées malgré la hausse générale des coûts des matières premières et des matériaux.

Les achats de matériel sont inférieurs aux prévisions, dépendant des travaux effectués.

L'alimentation des biens-fonds, impactée par l'augmentation des prix de l'électricité, n'a subi qu'une légère hausse par rapport au budget. Les coûts supplémentaires par rapport aux comptes 2021 proviennent des charges de chauffage du CSPM.

Les prestations de services et honoraires comprennent les études de faisabilité de la nouvelle école et les travaux des mandataires pour la mise en place d'un concept de stationnement. Ces deux mandats sont nécessaires pour l'élaboration des deux projets respectifs. Le concours lié à la nouvelle école a ainsi pu être finalisé et est soumis au vote de cette Assemblée.

Les **revenus** encaissés sont inférieurs aux comptes 2021. A l'instar des charges, la comparaison est difficile étant donné l'intégration dans les comptes 2021 des réévaluations liées au MCH2.

Comparés aux prévisions budgétaires, ils sont également inférieurs, mais dans une moindre mesure.

Les taxes sont supérieures de 14 % par rapport au budget, mais seront revues à la baisse dès l'application des nouveaux règlements sur l'eau potable et sur les déchets.

Les prélèvements sur fonds spéciaux correspondent à l'utilisation des réserves liées aux postes environnementaux de l'eau potable, de l'épuration des eaux et des déchets.

Enfin, les revenus de transferts, soit les participations des autres communes aux associations intercommunales administrées par notre commune (cercle scolaire, accueil extrascolaire, Service des curatelles, CSPi Grevîre, ...) sont inférieurs aux prévisions. Cela démon-



tre que les charges de ces associations ont été maîtrisées et sont également en decà du budget.

Enfin, les revenus fiscaux affichent des rentrées globales inférieures de 3 % par rapport au budget, et de 7 % en comparaison des comptes 2021.

L'impôt sur les personnes physiques de l'année en cours correspond aux acomptes facturés diminués des éventuelles pertes provisionnées. Les rentrées des années antérieures, basées tout d'abord sur les acomptes demandés, sont en nette diminution, les taxations des contribuables étant finalement moins élevées, notamment lorsque les réparations des immeubles par les contribuables diminuent le revenu imposable. De plus, le Service cantonal des contributions ne taxe pas tous les contribuables brocois en une année, ce qui apporte également des différences dans les estimations.

L'impôt sur les personnes morales est par contre supérieur aux prévisions, tant pour l'année en cours que pour les années antérieures.

Lors de la reprise de la facturation par la Caisse communale, il avait été relevé qu'un gain de 50 % était envisageable par rapport aux frais d'encaissement versés au Service cantonal des Contributions. A ce jour, calculé sur les deux années encaissées au niveau communal, il s'élève à 45 %.

Au niveau des prestations en capital, des gains immobiliers et des mutations immobilières, les rentrées dépassent largement les budgets fixés. Ces dernières sont très difficilement prévisibles, dépendant de données souvent inconnues par les autorités, comme les versements liés à la prévoyance ou les transactions immobilières.

En finalité, le résultat obtenu est un bénéfice de CHF 280'987.85.

L'autofinancement des comptes de l'eau potable, de l'épuration des eaux et des déchets est respecté.

Le **bilan** met en évidence, du côté des actifs, une augmentation des liquidités de CHF 202'505.81.

Les immobilisations du patrimoine administratif augmentent en lien avec les investissements consentis au cours de l'année. Les amortissements influencent également le solde final des immobilisations.

Du côté des passifs, les engagements financiers à court terme sont moins élevés grâce au remboursement d'un emprunt.

A contrario, ceux réalisés à long terme augmentent en relation à l'emprunt supplémentaire de CHF 5'000'000.-effectué dans le cadre de la réalisation du complexe sportif.

La provision pour la Caisse de pension du Canton de

Fribourg (CPPEF) n'a pas été renouvelée mais utilisée en 2022, selon les directives reçues de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) à ce sujet.

Le capital propre est en augmentation, grâce aux réserves liées aux postes environnementaux, créées en lien avec l'autofinancement de ces dicastères.

Quant à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif, celle-ci a été dissoute à hauteur de CHF 84'312.75.

Finalement, la fortune communale a augmenté de CHF 280'987.85.

Depuis la mise en place de la loi sur les finances communales, plusieurs éléments doivent être présentés en annexe aux comptes.

Tout d'abord, huit **indicateurs financiers** sont calculés. Il est possible cette année de les comparer à ceux de l'année précédente. La plupart présente une situation moins favorable, d'une part à cause de la création du nouvel emprunt, mais également par rapport aux investissements nets toujours importants en 2022, ainsi qu'au bénéfice final plus faible que l'année précédente.

Les **investissements** nets s'élèvent à CHF 2'289'523.76, inférieurs au budget.

En effet, différents travaux n'ont pu être effectués dans les proportions prévues, comme les travaux du 2º secteur de la valorisation de la traversée de la localité (Valtraloc) et la réfection des routes des Gîtes et de Motélon.

Plusieurs investissements sont terminés en 2022 :

- les modifications intérieures apportées au bureau communal se soldent avec un gain final de 6 % par rapport à l'investissement voté;
- l'assainissement du stand de tir à 50 mètres dépasse le budget à hauteur de 8 % ;
- la réalisation du giratoire des Marches permet un gain important de 39 % par rapport à l'investissement voté;
- le changement de production de chaleur du bâtiment des services communaux dépasse légèrement le crédit d'investissement de 3 %;
- la mise en autonomie en eau potable arrive à son terme et laisse apparaître un gain de 0.2 % du crédit voté en 2006.

Du côté des investissements en cours de réalisation, le complexe sportif de la plaine des Marches impacte de manière importante les résultats. En effet, il ne peut être clos définitivement étant donné le solde de travaux facturés en 2023 et les subventions à recevoir. Le décompte à ce jour sera par contre présenté dans le point des Divers.



Les investissements prévus dans le plan financier quinquennal sont encore nombreux et font l'objet d'une planification attentive afin de pouvoir tous être réalisés en supportant les charges financières respectives.

Comme mentionné précédemment, différents documents sont établis pour respecter la législation en viqueur:

- le rapport de gestion présente les activités communales réalisées durant l'année, en lien avec l'évolution des finances;
- l'annexe aux comptes renseigne sur les principes d'établissement des comptes, le bilan, les comptes d'exploitation et d'investissements, l'analyse financière, mais également le tableau de flux de trésorerie, et le système de contrôle interne;
- le tableau de flux de trésorerie analyse l'évolution des liquidités, et leur utilisation au niveau des activités d'exploitation ou d'investissements;
- le système de contrôle interne suit les activités communales et contrôle qu'elles soient bien effectuées dans les règles. Il a été rendu obligatoire par la loi cantonale afin de pallier les éventuelles erreurs ou malversations effectuées par le personnel des finances communales.

L'annexe aux comptes et son contenu sont analysés et contrôlés par l'organe de révision et présentés à la commission financière pour préavis, faisant partie intégrante des comptes communaux.

La Fiduciaire Ruffieux SA, après les diverses vérifications effectuées, mentionne dans son rapport la conformité des comptes selon la loi, et recommande à l'assemblée communale d'approuver ceux-ci.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, pour la lecture de son rapport, dont le préavis est positif.

Monsieur William Horner constate que le Conseil communal a abandonné la façon antérieure à MCH2 de présenter les comptes de fonctionnement (présentation des tableaux d'eau potable, d'eau usée et d'édilité, etc.) et ne comprend pas la raison de ce changement. Monsieur le Syndic le remercie pour cette remarque et mentionne que les comptes sont présentés selon la nouvelle norme MCH2 en vigueur. Monsieur Jean-Marc Horner ajoute avoir pris note de sa demande et relève qu'il est toujours possible de s'améliorer afin d'être plus précis dans ces secteurs.

Monsieur Jean-Marie Oberson se demande pourquoi les chiffres présentés ne concordent pas avec ceux indiqués au verso de la convocation. Monsieur Jean-Marc Horner répond que dans la convocation, les chiffres sont présentés par fonctions tandis que dans la pré-

sentation, ceux- ci sont présentés par natures, d'où les écarts relevés.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, les comptes 2022 de la Commune de Broc, présentant un bénéfice de CHF 280'987.85, sont acceptés par l'Assemblée à main levée avec 73 avis favorables et 1 abstention.

Au terme de ce point, Monsieur le Syndic adresse un merci tout particulier à l'Administratrice des finances, Madame Christiane Oberson, pour l'excellent travail fourni et relevé par notre fiduciaire.

#### 3.2.1 Complément des investissements 2023

Concours d'architecture pour l'extension de l'école et la création d'un parking souterrain – CHF 350'000.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal en charge des bâtiments communaux, de la gestion des déchets et de la protection de la population.

La Commune de Broc compte actuellement environ 2'800 habitants. La croissance démographique découlant du nombre important de projets immobiliers engendre une augmentation sérieuse de la population brocoise et par conséquent du nombre d'enfants scolarisés. En effet, une centaine de logements sont en cours de construction et environ 250 autres planifiés d'ici 2030. La situation est similaire pour Botterens, où sa population va augmenter de 700 à 900 habitants. Actuellement, l'école primaire de Broc dénombre 258 élèves. Les prévisions pour la rentrée 2025-2026 se montent à environ 280 enfants. Dès 2030, le cercle scolaire de Broc-Botterens devra accueillir environ 360 écoliers. L'établissement principal regroupe 10 classes et diverses salles polyvalentes. Celui-ci a été édifié en 1908 et est digne d'importance. Il n'est donc pas concevable d'agrandir ou modifier cet ouvrage protégé. Par le passé et afin de pouvoir accroître le nombre d'enfants, deux salles ont été placées dans le bâtiment administratif. Depuis 2008, deux classes enfantines (+AES) ont dû être installées dans des pavillons provisoires ou igloos, ce qui démontre implicitement un manque de locaux.

En conclusion, le manque d'infrastructures scolaires actuel et l'augmentation conséquente prévisible de nouveaux élèves sont inéluctables dans les années futures.

Le Conseil communal a donc décidé, en 2020, d'entamer les réflexions sur l'agrandissement du site de l'école primaire. A cet effet, il a formé un groupe de travail en charge du dossier et a confié une étude préliminaire réalisée par Thierry Dématraz Architecte Sàrl. En fonction des besoins en infrastructures scolaires à long terme, la Commune de Broc souhaite organiser



un concours de projets d'architecture en procédure ouverte.

Le groupe a établi le programme d'occupation des locaux avec l'appui du comité de pilotage pédagogique (COPIL) en réponse aux besoins identifiés et en se basant sur les projections fournies par la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC). Sur ces bases, l'étude conclut à la nécessité de la construction de huit nouvelles salles de classe, constituant ainsi l'essentiel du programme du présent concours d'architecture.

Le site retenu se trouve à proximité immédiate de l'école et au cœur du quartier historique de Broc. En périphérie du futur projet se dressent de nombreux ouvrages et habitations protégés d'importances locales, caractérisant le secteur de la Rue des Ecoles. Les règles de construction émises par le périmètre de protection du site construit seront également à prendre en compte dans ce projet. Les parcelles RF 172, 797 et 984 attribuées à cette extension scolaire se trouvent à l'arrière et sur l'abri de protection civile. A noter que l'affectation de l'abri PC ainsi que ses espaces intérieurs ne peuvent être modifiés. La rampe d'accès pourra être adaptée si nécessaire. La proximité de l'école, le type de zone et la topographie sont idéales pour recevoir cette implantation. Elle dispose d'une superficie totale de 3910 m<sup>2</sup> et se situe en zone d'intérêt général, prêt à recevoir ce genre de bâtiment. Le trafic sur la Rue des Ecoles sera réévalué en fonction des espaces projetés autour du site scolaire.

La Commune de Broc recherche, à travers le concours d'architecture, un projet qui réponde de manière efficace aux besoins définis par le cahier des charges, en valorisant le bâtiment existant et en précisant le caractère du lieu de l'intervention. Dans ce but, les concurrents soigneront en particulier les aspects suivants :

- la prise en compte des contraintes du lieu;
- la mise en valeur réciproque de l'ancien et du nouveau bâtiment ;
- la relation du nouveau bâtiment aux espaces extérieurs ;
- la modification voir la suppression du trafic sur la Rue des Ecoles séparant le site scolaire;
- la gestion des parkings avec les contraintes de circulation.

Il s'agit, au-delà du cahier des charges, de donner au site scolaire de Broc-Botterens, une identité à laquelle les élèves et les enseignants puissent s'identifier. La nouvelle construction devra composer un ensemble attractif et harmonieux avec l'école existante, bénéficier d'une distribution exemplaire et proposer des installations techniques facilement évolutives.

La Commune de Broc souhaite une mise en forme rationnelle du programme, à l'architecture fonctionnelle,

autant du point de vue de la réalisation que de l'exploitation ultérieure du bâtiment. La réalisation se fera dans le respect de la loi sur l'énergie et sa réglementation de 2020.

Le Conseil communal est convaincu que la réalisation de ce futur programme scolaire est la solution qui s'impose du point de vue pédagogique. Le site, renouvelé, disposera de l'outil qui permettra de répondre de la meilleure des manières aux défis qui attendent les enseignants et les élèves dans les années à venir.

Un projet d'une telle envergure a également posé bon nombre de questions du point de vue financier. Plusieurs scénarios ont été élaborés dans un premier temps, tenant compte de différentes estimations sommaires des coûts de l'objet. Par la suite, afin d'affiner les résultats obtenus et de suivre le projet tout au long de sa réalisation, une commission financière spécifique à cet ouvrage sera créée. Dans un premier temps, cette commission permettra d'intégrer cet investissement à la planification financière, pour pouvoir considérer l'évolution des finances communales dans leur globalité, et pas uniquement du point de vue de la nouvelle construction. Elle prendra contact avec les services cantonaux, qui suivent chaque année l'évolution financière de la commune, pour profiter de leur expérience en la matière et obtenir leur confirmation qu'un tel projet soit réalisable au niveau de la Commune de Broc, dans la situation actuelle proposée. De plus, la commission suivra de très près les différentes projections financières estimées par le bureau technique, pour que cette nouvelle construction se réalise dans les meilleures conditions, avec des charges de coûts raisonnables et réalistes en fonction de l'ouvrage et de l'utilisation qui en est prévue. En conclusion et à ce stade d'avancement des différentes études financières effectuées, la Commune de Broc est en mesure de réaliser un tel investissement et d'en supporter les charges. Les trois étapes soumises au vote de l'assemblée permettront, lors des deux prochaines votations, de donner des renseignements plus précis quant à l'évolution financière de ce projet et ainsi nous conforter dans notre position.

Monsieur Jean-Marc Horner précise les incidences financières du concours d'architecture, financé par emprunt : l'amortissement pour les bâtiments scolaires de 3% correspond à une charge annuelle de CHF 10'500.-, tandis que l'intérêt présumé calculé avec un taux estimé à 2.5% s'élèvera annuellement à CHF 8'750.-.

La parole est donnée à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, pour la lecture de son rapport, dont le préavis est positif.

Madame Georgette Cygan demande où sera construit



le parking et ce qu'il adviendra du parking actuel de l'Eglise. Monsieur le Syndic répond qu'il sera souterrain et sous l'école. Le parking de l'Eglise dépendra des projets qui seront présentés en fonction du concept de circulation. Actuellement nous ne pouvons pas construire un bâtiment de cette envergure sans un parking souterrain à l'image des immeubles qui se construisent dans notre commune.

Monsieur Jean-Marie Oberson s'interroge sur la nonprésence de personne provenant de la Commune de Botterens dans cette commission de bâtisse. Monsieur Yael Piccand répond que la Commune de Botterens est représentée dans le projet par Madame Yanaëlle Sciboz, Conseillère communale.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande si la Commune de Botterens participera financièrement. Monsieur le Syndic répond qu'une convention est en vigueur entre les deux communes pour tout ce qui concerne les frais scolaires. Broc investit mais les frais d'exploitation sont répartis selon la convention.

Monsieur Pierre Ammann a entendu que d'ici 2030, il est prévu d'avoir 350 nouveaux logements dans la commune. Il s'inquiète de savoir jusqu'où la Commune va accepter de nouvelles constructions, sachant que ceci va engendrer plus de demandes, causer davantage de nuisances et de bruits, plus de trafic et un impact sur la physionomie du paysage. Monsieur le Syndic répond que nous sommes contraints par le plan d'aménagement local (PAL) qui est révisé tous les 15 ans environ. A l'établissement du prochain PAL, il est probable qu'il n'y aura pas une grande marge d'extension. Nous arrivons gentiment à la fin des parcelles disponibles. Monsieur Jonas Clerc, responsable de l'aménagement du territoire explique que la vision nationale est plutôt de densifier. Toutefois, nous ne pouvons pas empêcher les privés de développer leur terrain à bâtir. Monsieur le Syndic ajoute que les constructions se réalisent en fonction du PAL en vigueur et qu'il est voté en Assemblée communale.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande si à long terme, il sera possible d'agrandir cette nouvelle école ou si cette dernière sera figée. Monsieur Yael Piccand répond que l'étude démographique réalisée (Broc, Botterens et Villarbeney), tient compte d'une marge suffisante. Il ajoute que dans le projet du concours, un critère sera mentionné afin que le bâtiment puisse être agrandi si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 350'000.- pour le concours d'architecture pour l'extension de l'école et la création d'un parking souterrain est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

#### 3.2.1 Complément des investissements 2023

Projet de places de stationnement à la rue de Gruyères – CHF 181'900.-

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal en charge des routes communales, de l'embellissement et du cimetière.

Depuis de nombreuses années, les employé·e·s du Foyer « La Rose des Vents » se garent en partie sur le parking public « Ammann » de la Rue Nestlé à Broc. Un déficit du nombre de places de stationnement est constaté aux abords de l'établissement. Cette problématique doit être corrigée.

Le Conseil communal a entrepris des démarches pour améliorer la situation, en relation avec le futur concept de stationnement en cours d'étude. Une parcelle communale située à l'arrière du foyer, actuellement dédiée au jardinage, se prête bien à la concrétisation de ce projet et permettrait d'améliorer l'occupation des places publiques dans le secteur. Une étude de projet a été lancée afin de quantifier le déficit en places de stationnement et de déterminer la géométrie des nouvelles cases.

Le projet est situé à l'arrière du bâtiment, sur la parcelle art. 377 RF Broc, attenante à la Rue de Gruyères.

Le Foyer « La Rose des Vents » dispose actuellement de 18 places de stationnement. Deux cases sont utilisées pour le bus du Foyer et pour le médecin ou cas d'urgence. L'établissement est peu accessible par les transports publics. La gare ferroviaire et l'arrêt de bus « Broc-Village » sont situés à plus de 500 m. Le besoin en stationnement est déterminé par rapport au nombre de lits présents dans le home médicalisé. Ce besoin correspond à 36 cases selon la norme V55 5N 40 281, réparti comme suit :

- 22 cases pour le personnel soignant ;
- 14 pour les visiteurs dont 1 case de stationnement pour les personnes handicapées.

Le déficit en places de parc est donc de 18 cases de stationnement (36-18=18 cases). La géométrie des cases existantes maintenues devra être corrigée afin de répondre aux normes en vigueur. Une convention avec le Foyer « La Rose des Vents » sera établie concernant la location des places de parc.

La variante retenue et développée consiste à supprimer le trottoir existant et ainsi élargir le gabarit routier à 6.50 m, ce qui permet de diminuer la largeur des cases de stationnement à 2.50 m, avec une disposition perpendiculaire de celles-ci à la chaussée. Le nombre de places de stationnement est ainsi respecté. Cette configuration permet une bonne utilisation de l'espace et optimise l'impact au sol. Le périmètre d'étude est situé dans une zone à 30 km/h, en impasse. Etant



donné le faible trafic et la vitesse autorisée, un seul cheminement piétonnier suffit à couvrir les besoins.

La servitude de passage pour la parcelle art. 570 RF Broc restera en l'état et le futur parking n'entravera pas les visibilités au débouché sur la route communale. Les eaux de ruissellement seront infiltrées dans une cunette avec couche d'humus via le dévers des places. Un système d'éclairage sera mis en place à l'aide de trois candélabres situés vers la limite de parcelle, selon les besoins ou non. Les travaux débuteront en automne 2023 ou printemps 2024, dès que le permis de construire sera octroyé.

Le Conseil communal est convaincu que la réalisation de ce futur parking, exclusivement pour le Foyer, résoudra le manque de places de stationnement. Il permettra également d'améliorer la situation pour les visiteurs.

Monsieur Jean-Marc Horner informe des incidences financières de ce projet, financé par emprunt : l'amortissement pour les installations routières de 5 % correspond à une charge annuelle de CHF 9'095.-, tandis que l'intérêt présumé calculé avec un taux estimé à 2.5 % s'élèvera annuellement à CHF 4'547.50.

La parole est donnée à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, pour la lecture de son rapport, dont le préavis est positif.

Madame Eliane Kuchen relève qu'il y aura une augmentation du trafic avec des personnes qui transiteront. Monsieur le Syndic relève que ce parking est réservé aux employés du Foyer et répond qu'il n'y aura pas de trafic supplémentaire.

Madame Chantal Delley constate qu'il y a énormément de bus d'entreprise parqués sur le parking de la Place Amman. Monsieur le Syndic la remercie pour sa pertinente remarque. Le Conseil communal travaille actuellement sur un concept de parking. Il est conscient qu'avec l'arrivée du RER, des personnes prendront le train et utiliseront les places de parc du village; ce qui n'est pas souhaitable. Nous voulons garder des places de parc pour les Brocois·e·s et les usagers des différents commerces et ce concept de stationnement (y compris un règlement sur le stationnement) sera soumis à l'Assemblée communale. Le problème des bus d'entreprise est un sujet important dans toutes les communes; des solutions doivent être trouvées et le Conseil communal y travaille.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 181'900.- pour le projet de places de stationnement à la rue de Gruyères est accepté par l'Assemblée à main levée avec 72 avis favorables et 2 avis contraires.

## 4. COMMISSION D'AMÉNAGEMENT — ÉLECTION D'UN MEMBRE

Monsieur le Syndic relève qu'à la suite de la démission de Monsieur Pierre Clerc à la commission d'aménagement, un nouveau membre doit être élu pour la législature en cours. Cette commission est obligatoire et ses membres sont élus en Assemblée communale en début de législature. Le principe veut qu'en cas de démission, un nouveau membre soit nommé.

Le Conseil communal adresse ses remerciements à Monsieur Pierre Clerc pour cette fonction occupée durant 7 ans. Monsieur Patrice Magnin, gérant et formateur de l'École du Métal à Bulle, est proposé pour le remplacer.

Aucune autre candidature n'étant proposée pour cette élection, Monsieur le Syndic soumet la proposition du Conseil communal à l'approbation de l'Assemblée qui accepte l'élection de Monsieur Patrice Magnin à l'unanimité et par applaudissements.

Ainsi, la commission est constituée de :

- Monsieur Jonas Clerc, Conseiller communal et Président
- Monsieur Thierry Dématraz
- Monsieur Jacques Genoud
- Monsieur Jean-Claude Gendre
- Monsieur Julien Horner
- Monsieur Patrice Magnin
- Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal

#### 5. RÈGLEMENT COMMUNAL DU CIMETIÈRE – APPRO-BATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal en charge des routes communales, de l'embellissement et du cimetière.

Le règlement communal du cimetière a été adopté en Assemblée communale le 2 décembre 1987 et son avenant le 7 décembre 2004. Le contenu des chapitres et articles ne suscite pas de grands changements, mais il est nécessaire de réorganiser les éléments : on peut, par exemple, trouver des renseignements sur les taxes dans différents chapitres et articles. Un nouveau règlement-type est proposé par le Canton depuis 2013 et permet une mise à jour de notre règlement communal. Celui-ci se veut plus clair et facile à lire.

Les modifications proposées dans le nouveau règlement portent essentiellement sur une réorganisation des articles et la modification du tarif de creuse des tombes d'adulte.

En effet, les formulations proposées jusqu'à présent sont difficiles à comprendre. Elles se veulent dorénavant plus claires et compréhensibles. Dans le règlement de 1987, plusieurs thématiques étaient réparties



au sein de différents chapitres et articles. Deux articles sont aussi ajoutés, concernant la chapelle ardente et le jardin du souvenir.

Les dimensions des tombes restent identiques. Elles sont regroupées dans le même article pour faciliter la lecture.

Les taxes sont également regroupées, suivies des frais, dans l'art. 19. La creuse des tombes d'adulte a été adaptée aux tarifs en vigueur actuellement. Les autres montants ne sont pas modifiés.

Les articles suivants sont ajoutés au règlement, afin de préciser comment sont réglées les conditions d'utilisation de la chapelle ardente, et l'utilisation du jardin du souvenir.

#### Art. 8 Chapelle ardente

L'utilisation de la chapelle ardente, propriété de la Paroisse de Broc, doit respecter les conditions en vigueur.

#### Art. 14 Incinération

<sup>5</sup> Les cendres peuvent être déposées au jardin du souvenir après l'incinération, sans frais.

La parole est donnée à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, pour la lecture de son rapport, dont le préavis est positif.

La lecture complète du Règlement n'est pas sollicitée par l'assistance.

Madame Marie-Thérèse Page souhaite savoir si elle pourra être incinérée et mise sur la tombe de son papa décédé. Monsieur Samay Somkhit répond que ce genre de demande arrive régulièrement. Cette dernière est statuée par le Conseil communal.

Monsieur William Horner relève qu'il y a des tombes qui datent de plus de 60 ans et qui sont délibérément négligées. Il se demande si un état des lieux a été fait. Monsieur Samay Somkhit informe que nos services communaux ont établi la liste des tombes à entretenir ou à désaffecter au niveau sécurité. Des courriers ont été envoyés aux familles leur laissant un délai de 2 mois pour réagir. Sans nouvelle de leur part, les tombes litigieuses seront systématiquement cancellées.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, la révision du Règlement communal relatif au cimetière est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

#### 6. DIVERS

Monsieur le Syndic communique les informations suivantes :

## COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES (CSPM) – SITUATION

En décembre 2018, l'Assemblée communale a voté le crédit de construction pour le complexe de la plaine des Marches. L'inauguration a eu lieu en octobre 2021. Ce soir, les comptes du concours, de la réalisation et des emprunts sont présentés. Au niveau de l'exploitation et après quelques mises au point et corrections, les utilisateurs principaux, les écoles et les sociétés sportives de Broc sont très satisfaites des installations.

## COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES (CSPM) – L'ÉTOILE D'OR

Au niveau de la Buvette, qui a été renommée Restaurant, comme mentionné lors de la dernière Assemblée, il a été mis un terme au contrat qui nous liait avec la société exploitante. Dans l'intervalle le Conseil communal a communiqué la réouverture du restaurant le 1<sup>er</sup> mai dernier en présentant les nouveaux tenanciers, Madame Madelayne Pardo Dominguez et Monsieur Raul Crespo Martin. Le Conseil communal a décidé d'attribuer un nouveau nom à l'établissement «L'Étoile d'Or».

Ceci est simplement la renaissance d'un restaurant brocois d'avant l'incendie de 1890. Il se trouvait à la suite de l'Hôtel-de-Ville, sur l'ancienne route Bulle-Charmey qui passait par la rue du Bourg de l'Auge actuelle, comme en témoigne une carte de 1864. Celle-ci a été ressortie d'archives grâce aux recherches de Monsieur William Horner qui est remercié.

## COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES (CSPM) – SITUATION FINANCIÈRE

Monsieur Jean-Marc Horner présente les aspects financiers de la réalisation du complexe. Les coûts ont été maîtrisés et sont inférieurs aux crédits votés. Les subventions ont été plus importantes que prévu et les emprunts réalisés inférieurs aux estimations.

Dans un premier temps, le concours a été réalisé. Estimé à CHF 350'000.-, il a finalement coûte CHF 305'218.65. L'économie réalisée s'élève à 12.79 % de la prévision initiale.

Quant aux coûts de réalisation, ils avaient été votés en deux étapes :

- la première concernait le crédit d'étude pour un montant de CHF 700'000.-;
- la seconde l'exécution proprement dite, pour un montant de CHF 16'300'000.- ;
- soit au total CHF 17'000'000.-, auxquels étaient déduites des subventions estimées à hauteur de CHF 400'000.-.

En finalité, la totalité des travaux réalisés pour ces deux investissements s'élève à CHF 16'544'577.26, auxquels sont déduites les subventions déjà reçues pour CHF 153'445.85.

Il reste à encaisser les dernières subventions concer-



nant les bâtiments scolaires, la Loro cantonale et les certifications Minergie, pour un total promis par les différentes instances de CHF 550'251.55.

Au final, l'économie réalisée par rapport aux estimations s'élève à 4.47 %.

Enfin, les emprunts prévus, de l'ordre de CHF 13'200'000.-, n'ont pas tous été réalisés. En effet, seules deux tranches ont été conclues pour un total de CHF 9'200'000.-. Cela représente une économie de 30.3 % par rapport aux prévisions.

Les taux d'intérêts, s'élevant respectivement à 0.3 % et 0.24 %, défient toute concurrence par rapport à ceux en cours aujourd'hui sur les marchés financiers.

En résumé, la construction du complexe sportif de la plaine des Marches a été réalisée au bon moment, et les coûts de l'ouvrage sont en-dessous des prévisions à tous points de vue.

De vifs remerciements sont adressés au bureau deillon & delley architectes 5A pour leur professionnalisme, les conseils avisés et l'étroite collaboration apportée tout au long de la réalisation de ce magnifique bâtiment.

Monsieur le Syndic adresse ses remerciements à toutes les personnes ayant œuvré dans les différentes commissions du projet et en particulier à Monsieur Stéphane Sudan, Président de la commission du concours.

#### PISCINE COMMUNALE - SAISON 2023

Monsieur le Syndic rappelle l'ouverture estivale de notre piscine communale à partir de ce 27 mai jusqu'au 27 août prochain.

## FERMETURE ESTIVALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

A l'occasion des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du lundi 31 juillet au vendredi 4 août 2023. En cas d'urgence les services sont atteignables par e-mail.

## PATROUILLEURS SCOLAIRES ET COACHING – ABANDON DU SERVICE

Madame Isabelle Sudan, Conseillère communale, informe qu'en raison du manque de ressources à disposition et suite à une séance avec la Police cantonale, il doit se résoudre à abandonner le service de surveillance des passages à piétons situés à proximité des rues Nestlé, Alexandre-Cailler et Montsalvens dès la rentrée scolaire 2023-2024.

En effet, la Police cantonale n'autorise plus les élèves de 7H et 8H à assumer cette responsabilité. De plus, depuis plusieurs années, malgré les efforts consentis par la Commune dans le cadre de la recherche d'adultes pour exercer la fonction de coach, force a été

de constater que le nombre de personnes intéressées et disponibles est insuffisant pour poursuivre ce service. Aucune obligation légale n'impose à la commune d'assurer une telle surveillance. Le Conseil communal rend particulièrement attentif à la responsabilité des parents, concernant le trajet des élèves jusqu'à l'école. Pour la sécurité des élèves, il insiste sur le rôle d'exemplarité qu'ils doivent assurer lorsqu'ils choisissent d'amener leurs enfants à l'école en voiture. Le Conseil communal accorde une importante priorité à la sécurité routière dans le cadre de la valorisation de la traversée de la localité. Cette information sera transmise ces prochains jours aux parents et aux personnes qui exercent la fonction de coach.

Monsieur le Syndic donne la parole aux citoyens.

Monsieur François Remy se demande où en est le dossier du pont du Martinet. Monsieur le Syndic informe que l'idée est de destiner ce pont à la mobilité douce et de ne plus autoriser le trafic routier pour des raisons de sécurité et de problèmes de statique du pont (ce dernier est en mauvais état). La variante définitive n'a pas encore été décidée.

Monsieur François Remy trouve inadapté de fermer une route qui permettrait de dégager le trafic sur la route au centre du village.

Madame Georgette Cygan se demande pourquoi les sacs-poubelle taxés ont été augmenté d'autant. Monsieur Yael Piccand répond que suite à l'approbation du nouveau règlement relatif aux déchets, la taxe de base a été diminuée et le coût des sacs taxés a augmenté.

Madame Georgette Cygan semble avoir entendu qu'il était inutile de trier les déchets car au final ils seraient mélangés au même endroit. Monsieur Yael Piccand répond par la négative. Les déchets sont triés selon leur genre.

Monsieur Jean-Marie Oberson relève qu'à partir de 2024, les CFF vont supprimer les cartes journalières des communes mais qu'elles seront remplacées par des billets dégriffés. Est-ce que la Commune prévoit de faire un geste pour combler cette perte ? Jean-Marc Horner répond qu'une participation pourrait être faite à nos citoyens dans le cadre des subventions énergie.

Madame Chantal Delley souhaite en savoir plus sur l'assainissement de la piscine. Monsieur Boris Sprenger informe que deux oppositions ont été enregistrées. Les préavis du canton sont attendus afin de savoir si les oppositions sont maintenues ou non. En cas de préavis positif, les travaux pourront débuter directement après la fermeture de la saison 2023 pour une ouverture 2024 et s'il est négatif, les travaux seront reportés d'une année.

Monsieur Pierre Ammann a appris que la Commune de

#### COMMUNE DE BROC



Broc s'est associée avec la structure Mobul en tant qu'observatrice ou participante. Monsieur le Syndic indique que nous sommes en phase d'observation. Il ne s'agit pas que des bus Mobul mais également des aspects liés à la mobilité de manière générale. Il est question de possible subventionnement de structures pour des projets de mobilité douce, par exemple. Le Conseil communal est d'avis que nous n'avons pas besoin d'une ligne Mobul car nous avons déjà le RER ainsi que la ligne 260 (Moléson, Gruyères, Charmey). Cependant, l'Association régionale de la Gruyère (ARG) souhaite élargir ce périmètre Mobul. Le subventionnement de parking n'est pas envisageable. Si nous devions intégrer l'agglomération de Mobul, la décision en reviendrait à l'Assemblée communale.

Monsieur Pierre Ammann est d'accord au niveau de la déservance de Broc au niveau des transports mais pense que Mobul pourrait contribuer à profiter d'un réseau de mobilité douce régional entre les communes. Monsieur le Syndic affirme qu'un concept au niveau gruérien est déjà en place, notamment au niveau des vélos. Il faut savoir que participer à Mobul, signifie une participation financière. Il devrait y avoir alors un retour sur investissement.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements :

- aux membres du Conseil communal pour leur enqagement, leur disponibilité et leur amitié ;
- aux Présidentes et Présidents et les membres des différentes commissions communales ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP;

- au Directeur de l'école ainsi que les membres du corps enseignant;
- à la Directrice, la Présidente et l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents » ;
- à la Responsable et le personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et le personnel de l'accueil extrascolaire Timoun ;
- au Commandant de la compagnie des pompiers Grevîre ;
- à la Présidente et au Conseil de Paroisse ;
- à l'Administratrice et à l'équipe de La Vie Brocoise;
- à Madame Gil et son personnel ;
- ainsi qu'à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de notre collectivité.

Enfin, il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette Assemblée en tant que pouvoir législatif et de la confiance placée dans les Autorités pour la gestion des affaires communales. A l'issue de l'Assemblée, le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Syndic souhaite à l'assistance un bon retour dans leur foyer, ainsi qu'une belle saison estivale et de belles vacances.

La séance est levée à 21h30.

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Claude Cretton

La Secrétaire adj. :

Camille Fournel

#### PLACE D'APPRENTISSAGE : AGENT-E D'EXPLOITATION



Mise au concours avec entrée en fonction en août 2024.

Dossier de candidature : lettre de motivation, CV avec photo et copies des livrets de notes et autres attestations (stages, etc.)

Délai de postulation: 10 mars 2024

Adresse d'envoi du dossier:

• Par courrier: Commune de Broc, rue du Bourg de l'Auge 9, 1636 Broc

• Par e-mail: commune@broc.ch

Broc, août 2023 Le Conseil communal

25



#### CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE LIGNE DE CHEMIN DE FER

Suite du photoreportage sur l'avancée des travaux de la nouvelle ligne de chemin de fer.

#### Edouard Grandjean

#### 21.02.2023



Rue du Bourg de l'Auge. Etat des travaux vers le PN de l'école.

#### 21.02.2023



Route des Moulins. Etat des travaux dans la descente vers Broc-Fabrique.

#### 21.02.2023



Route des Moulins. Etat des travaux dans la descente vers Broc-Fabrique.

#### 21.02.2023



Route des Moulins. Etat des travaux dans la descente vers Broc-Fabrique.

#### 21.02.2023



Route des Moulins. Etat des travaux à la sortie du passage sousroute dans la descente vers Broc-Fabrique.

#### 21.02.2023



Route des Moulins. Etat des travaux en gare de Broc-Fabrique.

#### 06.03.2023



Les mâts de la caténaire sont déjà équipés pour recevoir le fil de contact.

#### 06.03.2023



Etat des travaux dans la descente vers Broc-Fabrique.

#### 06.03.2023



Etat des travaux vers l'entrée en gare de Broc-Fabrique. Fin de la démolition de l'ancien mur.

#### 06.03.2023



Broc-Fabrique. Le tracé de la nouvelle voie devant la gare.

#### 06.03.2023



Le long de la forêt, une dalle a été posée pour la voie.

#### 06.03.2023



Broc-Fabrique. Etat des travaux du mur derrière la gare.

#### 06.03.2023



Broc-Fabrique. On remarque la nouvelle hauteur du quai d'embarquement devant la gare.

#### 03.04.2023



Broc-Fabrique. On place les nouveaux soupiraux.

#### 03.04.2023



Broc-Fabrique. Quai et voie 1 devant la gare.

#### 03.04.2023



L'entrée du tunnel vue du Bourg de l'Auge.

#### 03.04.2023



Broc-Fabrique. On garnit le bas du mur de béton.

#### 04.04.2023



Broc-Fabrique. On procède à la fin de la construction du mur.

#### 04.04.2023



Entre Broc-Village et Broc-Fabrique. Une dalle a été construite pour le nouveau tracé de la voie.

#### 04.04.2023



Etat du chantier à la sortie de la forêt.



#### CA BOUGE DU CÔTÉ DES SENIORS!

Suite à l'introduction de la loi cantonale sur les seniors, les communes ont l'obligation de créer une commission « Senior+ » s'articulant autour de trois points essentiels, soit de veiller à leur intégration dans la société, de reconnaître leurs besoins et leurs compétences et de maintenir leur autonomie. Pour rappel, le Conseil communal a nommé une commission composée de Mme Suzanna Sciboz, conseillère et présidente, accompagnée de M. Jean-Marc Horner, conseiller, ainsi que Madame Chantal Overney, directrice du foyer La Rose des Vents et des membres suivants: Mme Stanka Dafflon, M. Gérard Horner et M. Norbert Schuwey, tandis que Mme Muriel Chapuis s'occupe du secrétariat.

Lors d'un entretien avec Mme Sciboz, cette dernière a relevé le plaisir qu'elle a de s'occuper de cette commission, car elle a affaire à un groupe motivé, expérimenté et content de développer un concept nouveau au service des aînés brocois. Même si le démarrage a été difficile à cause des années COVID, les activités prennent chaque fois plus d'ampleur et trouvent de mieux en mieux leur public au fil des mois.

Ce qui fonctionne le mieux, ce sont les repas dans les restaurants locaux. Les retraités ont besoin de contacts et aiment bien se retrouver pour discuter. Si les gens se sentent bien, le poids de la solitude ou des années leur apparaîtra moins lourd. Les visites, notamment à Electrobroc, ou celle du complexe sportif de la plaine des Marches, ont beaucoup intéressé les participants. La conférence de l'historienne, Anne Philipona, sur La vie quotidienne en Gruyère il y a cent ans a passionné les auditeurs qui retrouvaient aussi un peu les souvenirs de leurs ancêtres.

Par contre, il faut le dire, le cours de cuisine n'a pas rencontré de succès et a été annulé. Les responsables ont essayé de savoir pourquoi. Des seniors ont expliqué qu'à leur âge, ils savaient cuisiner depuis longtemps! Ces retours d'opinion sont très importants pour les organisateurs, car ils cherchent à satisfaire les souhaits des seniors. Une personne a très bien dit qu'elle n'attendait pas tout des autorités et qu'elle aimerait bien donner un peu de son temps ou de son expérience. Voilà une idée qui correspond bien aux objectifs de la loi, mais pas facile à organiser.

Ces animations ont aussi des coûts et il convient de respecter le budget mis à disposition par la Commune, voilà pourquoi, afin de ne pas dépenser trop



Des seniors attentifs aux explications devant la maquette d'Electrobroc. (Photo: Suzanna Sciboz)

en bureaucratie, il a été décidé de ne pas envoyer de papier pour les diverses activités. Celles-ci sont publiées dans *La Vie Brocoise* ou sur le site internet communal - où l'on trouve d'ailleurs tout le concept en faveur des personnes âgées et son plan de mesures 2021-2025 - et les inscriptions se font simplement par téléphone auprès des restaurants ou des institutions concernées.

Pour répondre à un vœu, à savoir l'installation supplémentaire de bancs dans le village, MM. Gérard Horner et Norbert Schuwey sont en train de cartographier et d'inventorier les bancs déjà existants et de prévoir ainsi la pose de nouveaux ou la rénovation de certains. Vous pouvez ainsi en déduire que ça bouge du côté des seniors et féliciter chacun pour toutes ces initiatives! Le jeudi 26 octobre aura lieu pour la 1<sup>re</sup> fois le « Café Seniors » de 9 h à 11h30 au restaurant de l'Étoile d'Or dans la plaine des Marches. Lors de ce rendezvous, les participants pourront émettre leur avis sur les activités organisées par la Commission et faire part de leurs idées pour le programme à venir.

Quant à moi, je ne peux que remercier les membres de la Commission pour le travail accompli et inciter chacun à participer à ces rencontres, car elles suscitent la bonne humeur et, comme dit le poète : «La bonne humeur est un rayon de soleil qui éclaire et réjouit, elle dissipe les mauvaises pensées, entrouvre l'esprit et dispose à bien faire. »

Jean-Marc Théraulaz



#### APPEL À TOUS MES ANCIENS ÉLÈVES!

Souvenez-vous... Dans le cadre des cours de rédaction, chaque année nous écrivions ensemble à une personnalité du monde politique, sportif, aventurier ou du showbiz pour lui demander une photo dédicacée, puis partant de cet exemple, vous étiez amenés à en faire autant auprès d'une de vos stars préférées. Avec les photos reçues, j'organisais un tableau à suspendre dans les couloirs de l'école. Depuis mon départ en retraite, ce sont plus de 25 tableaux qui dorment chez moi. J'ai décidé de vous les offrir, car finalement ils vous appartiennent. Contactez-moi au 026 921 25 89 ou passez directement aux Chenevières d'Avau 5 et vous pourrez choisir et repartir avec un cadre contenant les autographes des vedettes qui vous ont enchantés.

#### Jean-Marc Théraulaz



Exemples de cadres avec photos dédicacées à donner.









Pauline Cardoso

BROC • 026 921 17 77



Tél. 026 921 19 94 Bd de l'Auge 1 **BROC** 











#### LA VIE DES SOCIÉTÉS

#### MAÎTRISE PAROISSIALE DE BROC

La maîtrise paroissiale de Broc est un chœur d'enfants et de jeunes. Les répétitions ont lieu au centre paroissial de Broc le lundi.

Le directeur, Nathanaël Essacaz, propose à nos chanteurs un programme riche et varié. Durant l'année, la maîtrise participe à divers évènements: concert de l'Avent, concert pour les résidents du home, Tutticanti, l'Etoile d'Or....chaque année est différente, mais les chanteurs ont au minimum une prestation par année.

La maîtrise anime aussi trois messes durant l'année : la Fête-Dieu, la  $1^{\rm re}$  communion et la messe à la Dent de Broc.

En automne, le choeur, le directeur et le comité se retrouvent dans un chalet pour chanter et partager des moments de convivialité. Ces moments passés ensemble permettent de créer des liens, d'avancer dans l'apprentissage des chants en vue d'une future prestation.

Si tu as envie de chanter, de te faire des amis et de partager de bons moments, n'hésite pas. Les répétitions reprennent en septembre. Nous serons heureux de faire ta connaissance.

Si tu as des questions, tu peux appeler :

Catherine, notre présidente, au 079 321 39 14, ou Nathanaël, notre directeur, au 079 429 66 98.

Muriel Tissot



Week-end au Pâquier, février 2023. (Photos: Catherine Met-



Week-end au Pâquier, février 2023.



A Neuchâtel, mars 2023.

#### LA VIE DES SOCIÉTÉS



#### LE FC BROC CHAMPION FRIBOURGEOIS!

D'ores et déjà promu en  $3^e$  ligue grâce à un parcours fantastique tant en championnat  $-1^{er}$  du groupe - qu'en finales de promotion  $-1^{er}$  avec 5 victoires en 5 matchs - le FC Broc 1A a couronné sa saison phénoménale en remportant le titre de champion fribourgeois de  $4^e$  ligue, grâce à une victoire 3-0 sur le terrain du FC Charmey, le mercredi soir 28 juin, nous communique son président, M. Damien Tomasini.

L'événement était juste trop tardif pour une publication dans notre édition de juin. C'est donc avec un peu de retard, mais toujours avec fierté et félicitations que la rédaction de *La Vie Brocoise* s'associe à tous les acteurs de cette réussite et souhaite plein de succès à cette équipe pour son prochain parcours en 3e ligue.

Jean-Marc Théraulaz



La première équipe du FC Broc avec son comité. (Photo: Damien Tomasini)





#### LA VIE DES SOCIÉTÉS



#### La persévérance finit par payer

#### Retour sur une fin de saison magique pour la FSG Broc

Chaque saison a son lot de belles surprises et de déceptions, mais il faut dire que ces dernières années, les groupes gym&danse de la société de Broc s'étaient malheureusement habitués à rester en bas du podium. Gravissant, quelques fois, la dernière marche de celui-ci, maintenant tout juste à flot espoir et motivation.

La gym&danse, c'est présenter une chorégraphie d'ensemble où le niveau technique de chaque gymnaste est jugé autant que l'harmonie du groupe. La chorégraphie se doit d'être originale, bien équilibrée et surtout, elle doit faire mouche! Créer de l'émotion auprès du jury et du public!

Et créer cette alchimie, c'est ce dont rêvaient gymnastes et monitrices depuis des années. Alors cette saison

encore plus que les autres, chaque groupe a travaillé sans relâche. Chaque gymnaste, petite comme grande, a perfectionné ses équilibres, ses sauts. Les monitrices ont pensé chaque détail... Et les 27 et 28 mai derniers, toutes ont présenté leur production au championnat cantonal de société au Bicubic de Romont.

On espérait faire mieux que les années précédentes, mais nous étions loin d'imaginer ce que nous appellerons entre nous : « le hold-up à la brocoise ». Ce ne fut pas une coupe que nous ramènerons, mais bien des podiums pour chacune de nos catégories et quasiment que des premières places!

Mais au-delà de l'euphorie collective que nous avons pu vivre ce week-end-là, ces quelques lignes dans *La Vie Brocoise* sont là pour applaudir le travail, la détermination et la persévérance. Quel plus bel apprentissage de la vie que celui de se donner les moyens de réussir ?

Encore un grand bravo à tous et à la saison prochaine.

Votre présidente, Aurore Gremion





L'entreprise forestière Genoud Frères Sàrl est à disposition pour tous travaux d'élagages, abattage, tailles de haies vives. Ainsi que constructions de murs de soutènements en blocs, poutres en chêne non traitées etc.



Vous pouvez nous contacter au 079 417 38 05 Genoud Martial ou 079 352 14 66 Genoud Damien.





16 SEPTEMBRE 2023 Broc

Place de l'Eglise de Broc | de 9h30 à 16h30

## Marché des artisans

3ème édition



Une trentaine d'artisans se réjouissent Plus d'informations de vous faire découvrir leurs créations et l'artisanat régional.

Petite restauration et animations.

Avec le soutien de la Commune de Broc.

Office du Tourisme de Gruyères +41 (0)26 919 85 00 gruyeres@la-gruyere.ch www.la-gruyere.ch/marche-artisans-broc



#### **CARNET DE BORD**

## DROIDEVAN

Nous voilà de retour pour vous raconter la suite de l'aventure de notre tribu composée de trois équipages : moi, ma douce Caro et notre fauve Madame Cookie.

Nous sommes dans l'archipel des Bahamas où l'eau est d'un bleu turquoise comme dans les plus belles cartes postales, les plages étant tout aussi magnifiques. Nous partons vers l'île de Rum Cay où se trouve un grand lac salé d'où l'on extrait le sel. Ce lac est rose et de magnifiques flamants s'y promènent. La balade est un peu compliquée car de nombreux moustiques nous attaquent avec une ténacité incroyable. Sales bêtes! Et paf... un de moins ! Sur l'île, nous voyons de nombreuses carcasses de camions, de pneus et de bidons d'huile abandonnées par les locaux. Ici, pas de déchetterie, une fois foutu, on laisse tout sur place. Cela nous laisse perplexes quant à nos taxes destinées à soutenir les pays soi-disant sous-développés. Nous quittons cet endroit pour nous rendre sur Great Exuma. La navigation est courte car les îles sont très proches. Des copains nous ont dit qu'il fallait absolument voir cet endroit car il y a une plage appelée l'anse aux cochons où vivent effectivement des cochons semi-sauvages. Ils ressemblent aux cochons laineux et nagent en direction des bateaux car ils savent qu'on va leur donner à manger. C'est vraiment unique et Caro en rit encore!



Les cochons viennent nous trouver à l'anse aux cochons.

Deux jours plus tard, nous partons pour une autre île, Staniel Cay. Normalement, c'est une petite nav tranquille, mais soudain mes instruments indiquent 40 km/h de vent. Nous réduisons la voilure en mettant un ris dans la grand-voile. Puis le vent monte à 60 km/h, nous mettons donc le deuxième ris en place. Caro devient nerveuse et je suis un peu inquiet, mais cela nous arrive assez souvent, donc nous connaissons les procédures à suivre. Le vent atteint 80 km/h. J'installe le troisième ris, ce qui est un peu plus compliqué car il faut passer une corde en tête de mât. Bien sûr, les vagues de cinq mètres sont déjà bien formées. Muni d'un gilet et d'un harnais, je monte sur le bimini pour effectuer les manœuvres. L'adrénaline monte, mais c'est aussi pour ça que je suis là. Le vent continue de monter et atteint 100 km/h. J'enroule ma voile avant



Madame Cookie se prélasse.

de cinq tours et commence à me mettre en fuite pour diminuer la pression sur le peu de voile qu'il reste. La tempête est là. Il pleut abondamment et le vent diminue car nous sommes au milieu de l'onde. Nous savons que le phénomène va revenir à la sortie de l'orage, mais cela sera un peu plus court. Deux heures intenses se sont écoulées et nous pouvons de nouveau régler notre voilure normalement. Caro reprend des couleurs et Madame Cookie est contente. Nous nous dirigeons maintenant vers Staniel Cay pour visiter la grotte de Thunderball où plusieurs scènes sous-marines d'un film de James Bond ont été tournées. Nous amarrons notre dinghy et plongeons dans la grotte. L'entrée est un peu dangereuse à cause du courant, il est donc fortement déconseillé d'y aller avec des enfants ou des nageurs débutants. Des cordes ont été installées pour nous aider durant la plongée en apnée. Mais de l'autre côté de la grotte, le spectacle est magnifique, avec de beaux poissons qui nous accompagnent. Je regrette de ne pas avoir une GoPro (caméra étanche) pour prendre des photos, tellement c'est magique. À un autre mouillage, nous allons voir les requins-nourrices qui vivent tranquilles près du port où



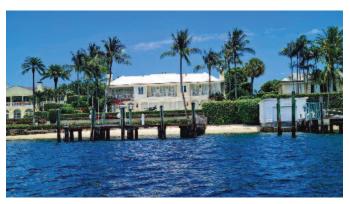
Requin-nourrice qui tourne autour du bateau.

les pêcheurs locaux vident leurs poissons. Ils se nourrissent des chutes de la pêche. Les animaux sauvages se nourrissent généralement dans un endroit plus facile d'accès et ici, ils ont leur garde-manger à disposition. Quelques jours plus tard, nous partons pour une autre île appelée Highbourne Cay, que j'avais repérée. C'est une petite île privée que trois propriétaires ont achetée pour en faire un complexe hôtelier de luxe. Le décor est splendide et nous essayons de débarquer au port avec notre dinghy. La sécurité arrive immédiatement, mais Caro, avec son charme et son sourire, leur explique notre parcours et demande gentiment si nous pouvons débarquer. Exceptionnellement, ils acceptent car il n'y a pas beaucoup de clients. Ils nous indiquent où nous pouvons aller, notamment sur une plage et au restaurant où ils vendent plus de champagne que de bière. Nous voyons également pas mal de requinsnourrices qui rôdent autour du bateau. Ils ne sont pas méchants, mais nous ne prenons pas le risque d'aller nager avec eux (il ne faut pas pousser quand même). Les habitants du lieu sont très heureux car ils ont du travail et sont apparemment très bien payés. La vie est très tranquille ici. Sur cette île, de nombreux clients fortunés viennent directement des États-Unis avec leur gros yacht à moteur. En une journée, ils arrivent dans ce paradis avec des plages de rêve et sans tourisme de masse. C'est un choix, mais à notre avis, le côté négatif est que l'île a perdu son âme et n'est plus vraiment authentique.

Nous continuons notre remontée de l'archipel des Bahamas, qui compte environ 300 îlots, pour nous rendre à Nassau, capitale des Bahamas. C'est ici que toute la nourriture, les pièces mécaniques, le matériel électronique, etc., arrivent, principalement des États-Unis car rien n'est produit ici, à part du poisson, des fruits et légumes et quelques poules. Dans l'archipel, la nourriture est très chère car tout passe par Nassau pour être redirigé vers chaque île, avec des taxes pour faire vivre ces îles. Nous faisons le plein de nourriture et de gaz car nos réserves commencent à s'amenuiser. Nous sommes heureux de trouver un peu de viande et du fromage, même s'il s'agit de gouda. Il y en a du bon et



Ma douce vous montre sa maison.



Maison de Palm Beach, avec ponton privé.

nous avons même fait une raclette.

Notre tour des Bahamas aura duré 1 mois. Nous avons rencontré des copains qui y sont depuis 3 ans. Ils disent qu'ils se sont un peu perdus, mais il y a vraiment de quoi y rester un bon moment, tellement les plages sont belles et l'eau d'un turquoise incroyable. Nous avons également passé de bons moments à rencontrer des locaux. On voit qu'il fait bon y vivre, surtout de manière plus tranquille et plus simple. Il est aussi là le bonheur! Malheureusement, notre programme nous indique que nous devons nous diriger vers l'Amérique, car la saison cyclonique arrive et la Floride est souvent touchée dès le mois de juin. De plus, nos amis les Folets viennent d'arriver à Palm Beach, le point de rendez-vous fixé il y a 1 an. C'est un grand moment d'émotion. L'Amérique, un rêve qui était dans notre projet, nous avons une chance extraordinaire de le réaliser. Nous partons à l'aube pour arriver normalement le lendemain vers le début de la soirée, après une belle nuit étoilée de navigation. Au petit-déjeuner, zzzzzz, zzzzzz, zzzzzz, waouh, ça a l'air gros ! Je le ferre trois fois et commence à le tirer. Caro a déjà freiné le bateau et m'a mis un harnais. Boh, boh, il est puissant celuilà! Je le travaille pendant 1 heure ½ en lui laissant 150 mètres de fil parfois, et il est là, au cul du bateau, une dorade de plus d'un mètre cinquante. Caro me dit : "Trop gros, comment veux-tu remonter cette grosse bête?" Un poisson, c'est le graal, un trophée à montrer à mes petits-enfants, et surtout jamais trop gros. On va le revendre à un restaurant. A ce moment-là, paf, grrrrr, il replonge à un moment où je ne m'y attendais pas, et crac, le poisson a gagné. Mmm, ce sera pour une prochaine fois, mais j'étais quand même dépité.

Arrivés à Palm Beach, dans un mouillage de la rivière (ici, tous les cours d'eau sont des rivières, il n'y a pas de fleuve, même si elles peuvent faire 50 mètres de large), dès l'entrée, nous observons d'énormes villas avec leurs pontons pour leurs bateaux de pêche. L'ancien président Donald Trump y a une résidence. Nos amis nous attendent et la rencontre est mémorable. Après un grand moment d'embrassade, nous pouvons

#### CARNET DE BORD

enfin nous raconter nos récits et nos anecdotes. Comme nous vivons le même rêve, nous nous comprenons et la symbiose opère. Aux États-Unis, la civilisation est de nouveau présente et on retrouve tout à profusion. La première fois que nous sommes allés dans un supermarché, nous sommes restés un grand moment à regarder les étals, tellement on ne se rappelait plus comment c'était. Nous commandons à nouveau la parabole d'Elon Musk, Starlink, qui est une révolution pour les bateaux. Cela nous permet d'avoir une connexion internet à haut débit, même en pleine mer, avec une connexion directe aux 1200 satellites qu'il a disposés autour de notre bonne vieille Terre. Nous profitons également de réparer tous les bobos qui surviennent quotidiennement sur un bateau. Par exemple, nous n'avions presque plus de signal radio VHF et nous ne voyions les autres bateaux qu'au dernier moment, dans un rayon de 5 km. Après inspection avec mon copain, nous remarquons qu'il n'y avait plus d'antenne au sommet du mât. Elle a probablement été arrachée lors de la dernière tempête.

Cela dit, nous partons visiter Miami en louant une voiture, afin de découvrir les maisons de style Art nouveau construites dans les années 1900, ainsi que la fameuse plage de Miami où je pensais boire un verre avec Pamela Anderson, mais elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas venir aujourd'hui, mdr. Nous avons visité un magnifique quartier industriel où les halles et les buildings ont été peints d'immenses fresques représentant des scènes de la vie quotidienne. Après plusieurs discussions avec nos amis, ils m'informent que malheureusement, ils ne pourront pas faire le fameux



Fresque sur un bâtiment de Miami.



Autre fresque à Miami.

Waterway (voie fluviale qui relie Miami à New York), car en prenant des mesures précises, ils se sont aperçus que leur bateau est trop haut d'un mètre. Et nous, on passe à 30 cm, si mes calculs sont bons. Nous décidons de remonter par l'océan, ce qui se fait généralement dans ce genre de parcours. Comme ça, on profite des courants du Gulf Stream qui nous poussent vers le nord. Quant à eux, ils redescendront par le même chemin, ce qui compliquera leurs navigations. Et nous, on reviendra par le Waterway au moteur. On ne navigue pas spécialement ensemble afin de vivre notre aventure vraiment à deux, tout en faisant connaissance avec les habitants de ces régions. On se voit régulièrement tous les 2 à 3 jours pour faire des activités ensemble, et cela convient bien aux deux tribus.

Nous repartons vers Cap Canaveral, une petite navigation de 20 heures. En arrivant dans la rivière, mon équipière doit appeler le gardien du pont pour le faire lever,

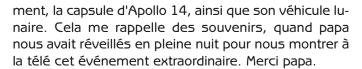


Passage du pont à Cap Canaveral.

afin de laisser passer Droidevan. On fait les grands fiers quand on voit toutes les voitures qui doivent s'arrêter à cause de nous, et après, Caro recommence à appeler l'éclusier sur la VHF pour nous laisser entrer dans un petit lac intérieur. Au mouillage, une vingtaine de dauphins tournent autour de nous, ainsi que des lamantins. Le spectacle est magnifique. Nous allons visiter le centre spatial qui est de toute beauté. Il y a les simulateurs de vol de plusieurs navettes, la plateforme de lance-



Cap Canaveral.



Nous poursuivons notre voyage en direction de Saint Augustine, la plus ancienne ville d'Amérique. Cependant, nous comprenons rapidement que la navigation dans cette région est bien plus difficile que ce que nous avons connu jusqu'à présent. lci, il nous faut partir à marée descendante et prévoir d'arriver à marée montante, car les courants sont très forts et nos petits moteurs de 30 ch ne font pas le poids. En arrivant à Jacksonville, par exemple, nous avons dû parcourir 20 km de rivière en 7 heures au lieu des 2 heures habituelles. À un certain moment, nous avancions à seulement 2 km/h, moteurs à fond, en raison de la force du courant. Maintenant, je refais mes calculs à plusieurs reprises et si on ne peut pas y arriver, on attend à l'entrée. Une fois la vieille ville visitée, après une heure de calculs et de projections, nous décidons de repartir en direction de Savannah. Et cette fois, magnifique, j'entre dans la rivière moteur presque au ralenti et nous filons à 13 km/h. Nous commençons à maîtriser la région et pouvons mieux vivre notre aventure.

Cela fait déjà 3 semaines que nous sommes aux États-



La capsule d'Apollo 14, à Cap Canaveral.



Caro en train de préparer son prochain projet : partir sur la Lune.

Unis et contrairement à nos a priori (les Américains ne pensent qu'aux dollars et ne sont que des cow-boys vaniteux avec un président complètement fou), nous avons révisé notre vision. Apparemment, les gens sont individuellement très sympathiques. Ils font beaucoup d'efforts pour venir vers nous, connaître notre histoire et presque nous admirent. Lorsque nous entrons dans un restaurant, la première chose que le serveur nous dit est son nom et qu'il est disponible pour nous servir, et tout cela très poliment. Eh bien nous, on dit bravo, car malheureusement, cela ne se fait pas partout. Les Américains que nous avons rencontrés jusqu'ici aiment énormément leur pays et en sont fiers, de leur président aussi, car ils disent qu'il essaie de préserver les emplois pour ses citoyens, et pas pour les Chinois, ce qui est quand même bien louable. Leur pays est très carré et fortement surveillé par la police. Si vous commettez la moindre erreur, ils interviennent pour vous avertir. On les a vus deux fois, mais ils sont restés cools.

Nous arrivons dans un petit mouillage très sauvage, près d'une petite île marécageuse où des milliers d'oiseaux, d'énormes pélicans et de nombreux ibis ainsi que toutes sortes d'oiseaux aquatiques résident. Il y a aussi toujours beaucoup de dauphins communs qui se

#### **CARNET DE BORD**



Un des plus beaux mouillages des USA, Savannah.



Maison typique à Charleston.

baladent autour de notre maison. Savannah est une jolie petite ville qui dépend en partie du tourisme et de la pêche, ainsi que de ses activités fluviales. Nous faisons encore une jolie navigation en direction de Jacksonville où nous visitons la cathédrale Saint John, avec son magnifique orgue et ses tuyaux répartis en 5 endroits de l'église. Dans cette ville, nous avons également visité le porte-avions USS Yorktown, qui a participé à la guerre du Vietnam et mesure 270 mètres de long.

Nous avons réservé un port à Washington pour la fin août afin d'aller retrouver la famille dans notre beau pays. À bientôt donc, et dans le prochain numéro, on vous racontera enfin notre arrivée à la statue de la Liberté.

Fait sur Droidevan

Jean-Luc & Caro et bien sûr Madame Cookie



Le porte-avions USS Yorktown, avec ses 270 m de longueur.

## Restaurant chinois *JIN LIN*Rue du Prieuré 3 – 1636 BROC



#### Goûtez nos spécialités asiatiques

midi: assiette du jour menu du jour

soir: spécialités chinoises

à la carte

Veuillez réserver votre table au © 026 921 15 12

P

FERMÉ LE MARDI

#### LA VIE BROCOISE

## Dates de clôture de rédaction 2023

#### 15 septembre

parution fin octobre

\*\*\*

#### 3 novembre

parution fin décembre.



Banque Cantonale de Fribourg Freiburger Kantonalbank



Jacques Fragnière Maîtrise fédérale

Maîtrise federal 4
Place du Parc 4
1636 Broc (FR)
© 026 921 39 00

(C) UZO rques TV - SAT - Vidéo - Hi-Fi Fermé le lundi matin et le samedi après-midi



## Garage du Château d'En Bas Sàrl

Rue de Prieuré 38 • 1636 Broc



Salvatore Fatuzzo

Tél. 026 921 24 14

PEUGEOT E-mail: garage

E-mail: garagechateau@bluewin.ch



## produits laitiers

## produits du terroir

Place du Parc 4 1636 Broc www.lartizan.ch 026 921 15 51

Résultat du jeu des 5 erreurs du numéro précédent :





#### CONCOURS N°4/2023

#### Participez au concours.

Résolvez le **SUDOKU** et envoyez votre réponse sur une carte postale jusqu'au **15 septembre 2023**, dernier délai, à **Rédaction La Vie Brocoise, CP 96, 1636 BROC ou par e-mail: redaction@laviebrocoise.ch** 

Si votre nom (avec la réponse exacte) est tiré au sort, vous gagnerez les Fr. 20. – de récompense!

Sudoku brocois, l'essentiel est de participer!
Un peu d'histoire...

Bonne chance à tous!

#### Michel Jordan

Michel Jordan voit le jour le 21 décembre 1931 à Vaulruz en Gruyère. Deuxième d'une fratrie de huit enfants, il grandit dans le domaine agricole de ses parents au lieu-dit «Les Ponts d'Avau». Diplômé de l'Ecole Normale de Fribourg, Michel arrive en novembre .... à Broc où il vient d'être nommé instituteur. Va croître dès lors un lien d'affection avec son village d'accueil qu'il ne cessera d'arpenter, dans l'espace comme le temps.

Reconnu pour ses qualités d'historien, il écrit ses premiers articles dans la revue locale *L'écho paroissiale*.

Source: Chroniques Brocoises, éditions La Vie Brocoise.

Question: en quelle année Michel Jordan arrive-t-il à Broc ?

				1	3		9	
			9	6		4	7	
9	8		4					
2	9		6				1	7
		6		2		8		
5	3				1		2	9
					7		4	3
	1	3		4	6			
	5		2	3				

**Résultat du concours précédent: le nouveau bailli est arrivé en 1593.** Le tirage au sort a favorisé Maude Emonet, rue de Gruyères 13 à Broc. Elle gagne la récompense promise qui lui parviendra prochainement. Toutes nos félicitations!

#### Règles du sudoku

Inscrire dans chaque case un chiffre entre 1 et 9; le même chiffre ne peut figurer qu'une seule fois par colonne, qu'une seule fois par ligne et qu'une seule fois par carré de neuf cases.





Carnaval de Broc 2014. (Photo: Annemarie Schlup)

## **P. P.**

#### 1636 BROC Poste CH SA

ABONNEMENTS: La Vie Brocoise, CCP 17-10 087-3

IBAN CH93 0900 0000 1701 0087 3

Tarif annuel: Fr. 30.-

Abonnés hors localité: Fr. 35.-

COURRIEL: redaction@laviebrocoise.ch

<u>FINANCES</u>: M. Christian BRON <u>COMITÉ DE RÉDACTION</u>: M. David ROCHAT

M. Christian SAVARY

<u>SERVICE PHOTOS</u>: M. Henri FAVRE

M. Michel BLEIN

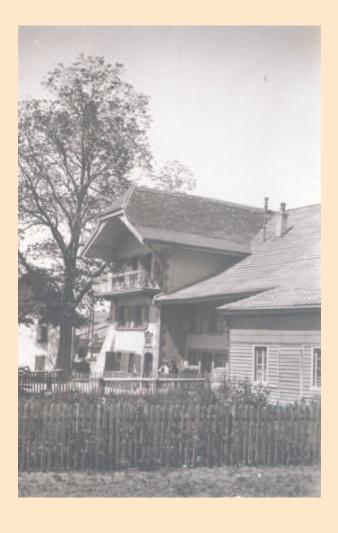
M. Edouard GRANDJEAN

ADMINISTRATRICE: Mme Annemarie SCHLUP

### II y a 85 ans, en 1938!

MAISON DU CHÂTEAU D'ENHAUT

(Photo: Simon Glasson)



Annoncer les rectifications d'adresse

## CLÔTURE DE RÉDACTION

Pour le prochain numéro de La Vie Brocoise

parution fin octobre 2023 —
nous vous prions de nous
remettre vos manuscrits
et photos jusqu'au
15 septembre 2023
(dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer si possible par courriel à l'adresse redaction@laviebrocoise.ch.

Chaque photo doit nous être fournie séparément en haute qualité, au format JPEG de préférence.

Veuillez spécifier le nom du photographe et rédiger une légende.

Les documents mis à notre disposition sur clé USB ou destinés à être scannés doivent nous parvenir avant la clôture de rédaction à :

> La Vie Brocoise Case postale 96 1636 Broc

Contact: Imprimerie Grafisa 5A 026 921 16 20

En cas de doute ou de problème, prenez contact avec nous avant l'échéance du délai!

Tous vos documents et supports de données vous seront retournés après parution.